

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Production d'acier à basse émission de CO² sur le site de Dunkerque

Dates de la concertation

Du 23 novembre 2022 au 12 février 2023

Anne-Marie ROYAL Jean -Michel STIEVENARD
désigné.e.s par la CNDP

Date de remise du rapport, le 12 mars 2023



Sommaire

Sommaire.....	2
Avant-propos.....	3
Synthèse.....	3
Les enseignements clefs de la concertation.....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s.....	4
Introduction.....	5
Le projet, objet de la concertation.....	5
La saisine de la CNDP.....	11
Garantir le droit à l'information et à la participation.....	12
Le travail préparatoire des garant.e.s.....	13
Les résultats de l'étude de contexte.....	13
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation.....	15
Avis sur le déroulement de la concertation.....	17
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?.....	17
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	19
Synthèse des arguments exprimés.....	22
Évolutions du projet résultant de la concertation.....	34
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme ..	36
Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées.....	36
Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.....	38
Liste des annexes.....	39

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 12 mars 2023 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet « Production d'acier à basse émission de CO² sur le site de Dunkerque » publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse

Les enseignements clefs de la concertation

Cette concertation a été décidée par la CNDP à la suite d'une co-saisine au titre de l'article 121-8 proposée par 3 maîtres d'ouvrage ArcelorMittal France (AMF), RTE et GRDF. AMF a renforcé son équipe projet-décarbonation par une équipe dédiée à la concertation.

Le projet d'ArcelorMittal vise en gardant la même capacité de production d'acier sur son site de Dunkerque à réduire de 36% son volume annuel d'émissions de CO₂ en France. Le volume total de CO₂ émis par ArcelorMittal France est de 12,6 millions de tonne actuellement dont 12,1 millions de tonnes pour son site de Dunkerque. Ce résultat sera obtenu en transformant en profondeur la manière de produire l'acier en substituant pour cela l'électricité et le gaz dans un premier temps au charbon puis en remplaçant le gaz par de l'hydrogène. Le budget de ce projet de production d'acier à faible émission CO₂ est de 1,4 milliards d'euros pour lequel ArcelorMittal escompte un financement public via le plan « France » 2030.

Projet jugé « vertueux » par une partie des acteurs, permettant d'engager la production de l'acier sur la voie de la décarbonation, il est considéré indispensable puisqu'il concourt à des objectifs portés par le territoire très industriel de la Communauté Urbaine de Dunkerque et permet de maintenir l'activité historique qu'est la Sidérurgie.

Mais les débats ont mis en évidence :

- des craintes sur sa faisabilité compte tenu des besoins énergétiques qu'il génère (électricité et gaz) dans une période de pénurie relative et de déséquilibre tendanciel.
- des questions sur la mobilisation de financement public et la garantie du financement.
- des inquiétudes sur la prise en compte des nuisances (nuisances actuelles à améliorer ; nuisances nouvelles relatives au bruit, à l'imposition dans le paysage d'une nouvelle tour ; réchauffement de l'eau de mer ; nuisances d'un énorme chantier à venir).

La concertation a aussi révélé l'existence d'effets collatéraux à prendre en considération : la suppression des Hauts Fourneaux a pour conséquence de diminuer la production de chaleur fatale alimentant le réseau de chauffage urbain, et une production moindre de *laitiers* qui ont généré une filière. L'enjeu de formation/reconversion d'une partie significative du personnel et l'évolution de l'emploi ont aussi été des sujets que la concertation a éclairé en élargissant le questionnement au-delà du personnel d'ArcelorMittal (et son nombre important d'intérimaires), à celui de nombreux sous-traitants et celui des entreprises qui s'inscrivent dans la filière de la production puis de la consommation de l'acier.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou des réponses insuffisantes

1. *le plan de financement avec la part de financement public*

2. *l'évolution de l'emploi au sein de l'ArcelorMittal (évolution des effectifs générés par le projet (prévisionnel sur les 5 prochaines années), type de qualification, plan de formation, prévision de recrutement) l'accompagnement des sous-traitants dans l'adaptation aux nouveaux métiers. Impact sur l'emploi dans le bassin de Dunkerque avec les évolutions tant dans la filière amont (port) que sur les activités annexe (laitiers, DK6...)*

3. *le bilan de la production future de chaleur fatale et type d'utilisation*

4. *l'incidence de la nouvelle station de pompage d'eau de mer sur la biodiversité marine, les possibilités d'utilisation de la chaleur de l'eau en rejet et l'étude des conditions de mutualisation de cette station de pompage*

5. *la méthodologie retenue pour les études sur le bruit et les mesures de protection des aménagements envisagés*

6. *Précisions sur le bilan énergétique du nouveau mode de production*

7. *L'organisation du chantier et les modalités d'accueil des personnels étrangers*

8. *Le nouveau plan de circulation des camions*

9. *les incidences des travaux de GRTgaz sur les zones ZNIEFF et les mesures prises pour la cohabitation entre le chantier et la zone de refuge des migrants*

10. *les phases de l'installation électrique RTE : préciser les incidences possibles de l'alimentation transitoire sur le fonctionnement des nouvelles installations ; présenter les aménagements nécessaires (y compris ceux hors du périmètre de la présente concertation) avec les modalités de validation pour réaliser les lignes 400 000 volts*

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. *Poursuivre une information régulière sur le projet et mettre en œuvre les engagements pris le 7 février en réunion de synthèse (page 38)*

2. *Organiser une réunion de réédition des comptes*

3. *Organiser des rencontres jeunesse tant au sein de l'éducation nationale que dans le cadre universitaire ...*

4. *Créer des supports permettant au public de visualiser à l'échelle les futures installations*

Introduction

Le projet, objet de la concertation

ArcelorMittal premier producteur d'acier en France est confronté à la nécessité de revoir ses processus de fabrication afin de répondre aux ambitions européennes et nationales de réduction des émissions de carbone dans la lutte contre le réchauffement climatique. La mutation profonde du marché du CO² et l'abandon progressif des quotas gratuits en font une obligation économique.

Pour sa capacité actuelle de production d'acier, le volume annuel d'émissions de CO² d'ArcelorMittal France est de 12,1 millions de tonnes pour son site de Dunkerque, et de 0,5 million de tonnes pour l'ensemble de ses 6 autres sites de production.

Afin de réduire ses émissions globales de CO² de 36% à l'horizon 2030 la stratégie d'ArcelorMittal France consiste à transformer en profondeur la manière de produire l'acier tout en conservant la capacité de production actuelle du site de Dunkerque.

Après avoir augmenté l'utilisation d'acier usagé, recyclé dans un premier temps sur les installations existantes pour une diminution de la production de CO² de 8 % de le projet qui est l'objet de la présente concertation vise l'installation d'un procédé de réduction directe du minerai de fer pour réduire significativement l'utilisation de charbon dans la production d'acier

Le descriptif du projet se trouve dans le dossier de concertation téléchargeable sur le site de la concertation : <https://www.concertation-amf-decarbonation.fr/>

1. Responsable du projet et décideurs impliqués :

Les porteurs du projet : ArcelorMittal France, RTE et GRTgaz

Le projet est porté conjointement par trois maîtres d'ouvrage : ArcelorMittal France pour le projet de production d'acier à basse émission de CO², RTE pour le renforcement de l'alimentation électrique du site et GRTgaz pour le renforcement de son alimentation en gaz naturel.

ArcelorMittal France est une filiale du groupe ArcelorMittal, entreprise leader de la sidérurgie qui fournit des aciers de haute qualité pour de grands secteurs d'activité tels que l'automobile, le bâtiment, l'énergie, l'emballage et l'industrie. En 2021, le groupe a produit plus de 69 millions de tonnes d'acier. Il compte 158 000 salariés dans 60 pays. Dont 15 350 en France.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire public de transport d'électricité en France,.

GRTgaz assure des missions de service public visant à garantir la continuité d'acheminement du gaz naturel. En tant que gestionnaire du réseau public de transport de gaz en France,

RTE et GRTgaz instruisent, respectivement, les demandes de raccordement du projet de décarbonation d'ArcelorMittal France au réseau public de transport d'électricité pour un raccordement en 400 000 volts par liaisons souterraines et au réseau de distribution de gaz naturel par une canalisation souterraine de 300 millimètres, indispensables à la mise en œuvre du projet d'ArcelorMittal ce qui leur confère le rôle de co-maître d'ouvrage

Plan de situation :



Zone envisagée des nouvelles installations sur le site de Dunkerque (carte du dossier de concertation)

Objectifs du projet selon les porteurs de projet

- Réduire les émissions de CO² à la tonne d'acier produite avec le nouveau process, pour passer d'1.8 tonne de CO² à 0.5 tonne de CO² en 2027 par tonne d'acier produite à Dunkerque
- Maintenir la capacité de production de 6,8 millions de tonnes d'acier sur le site de Dunkerque en maintenant en activité réduite un haut fourneau en parallèle aux nouvelles installations

2. Caractéristiques du projet

Le projet consiste à transformer profondément la manière d'élaborer l'acier en changeant les procédés de production. A l'issue de sa mise en œuvre, la filière actuelle dite "Haut-Fourneau" ne représentera plus que 40% de la capacité existante en ne maintenant qu'une partie des équipements actuels en production significativement ralentie.

La mise en œuvre du nouveau procédé de production d'acier est prévue avec les nouvelles installations suivantes :

- Une unité de réduction directe du fer : elle réduit, par du gaz naturel dans un premier temps, les oxydes de fer (naturellement présents dans le minerai de fer) en fer métallique pré-réduit sans le faire fondre. L'innovation principale de la filière consiste à séparer l'opération de réduction de celle de fusion, dont l'association simultanée au sein des hauts-fourneaux nécessitait jusqu'alors l'utilisation de carbone sous forme de coke (dérivé du charbon obtenu par pyrolyse dans la cokerie).

- Deux fours électriques (à arc électrique) : les deux nouveaux fours prévus sont à arc électrique, fonctionnant avec du courant alternatif (le charbon, en tant que source d'énergie de la production d'acier, sera ainsi remplacé par l'électricité)
- Deux fours électriques poches qui permettent l'affinage de l'acier liquide et l'ajustement de sa température avant les étapes ultérieures de fabrication qui resteront identiques au processus actuel pour permettre l'expédition de l'acier sous forme de brame (grosse plaque) ou de colt (rouleau).

Illustration du changement de processus extrait du dossier de concertation produit par ArcelorMittal

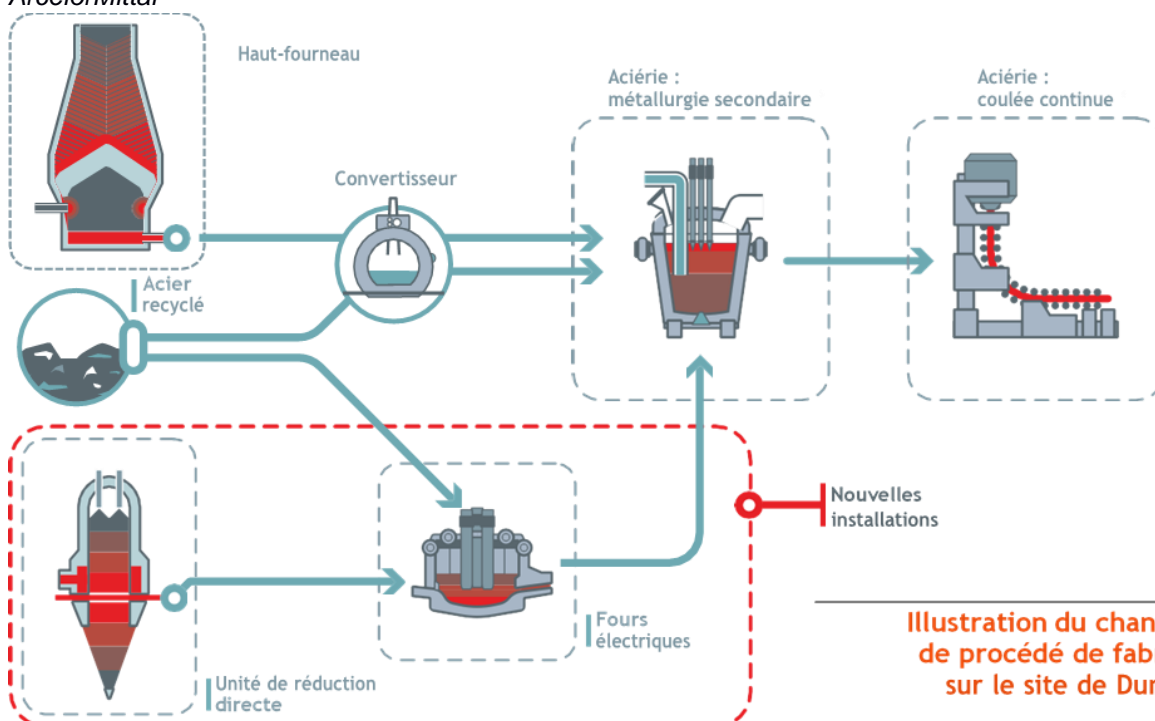


Illustration du changement de procédé de fabrication sur le site de Dunkerque

Les aménagements nécessaires au projet modifieront la configuration du site sur une surface d'environ 50 hectares. Afin d'assurer la construction et la mise en service des nouveaux outils de production et la continuité des activités actuelles, une étape essentielle sera la préparation du site et la libération des espaces nécessaires. Parmi les activités préparatoires, sont prévues la relocalisation des stocks de charbon (et de boulettes de minerai de fer) et la réorganisation d'activités propres à ArcelorMittal ou à des prestataires déjà présents sur le site de Dunkerque. Par la suite, le montage des nouveaux équipements privilégiera une livraison par la mer des plus volumineux modules déjà en grande partie assemblés. En contrepartie, des moyens de manutention lourds seront nécessaires sur le site : des grues de forte capacité pour envisager le levage de ces modules. Le chantier devrait durer 1 an enregistrant une présence de 1000 à 1500 personnes employées sur ce chantier s'ajoutant aux 3200 salariés et intérimaires qui interviennent sur le site pour produire l'acier. Cette présence nécessitera une organisation du site et des aménagements d'accueil pour ce personnel.

Les alimentations nécessaires pour les nouveaux équipements

- Eau

ArcelorMittal utilise actuellement en partie de l'eau de mer pour refroidir certains équipements de ses hauts- fourneaux de Dunkerque. Dans le cadre du projet, il est prévu de construire une deuxième station de pompage d'eau de mer. Ce choix de l'eau de mer est rendu nécessaire pour limiter la consommation d'eau industrielle prélevée dans le canal de Bourbourg et ainsi respecter l'engagement de réduction de la consommation d'eau de 10% d'ici 2025. (en rapport avec le niveau de consommation de 2019). La future station de pompage d'eau de mer aurait une capacité maximale de près de 60 000 mètres cubes par heure

• **Electricité**

L'installation de fours électriques va contribuer à une augmentation significative de la puissance électrique appelée par le site, la faisant passer de 180 MW(mégawatts) à plus de 450 MW en moyenne, et 750 MW en pointe. Cela équivaldrait à 4 fois la consommation de la communauté urbaine de Dunkerque.

Compte tenu de la puissance requise, le niveau de tension de raccordement de référence est le 400 000 volts. (pour une alimentation actuelle en 225 000 volts). La solution technique consiste donc à raccorder le site d'ArcelorMittal au réseau de transport d'électricité à 400 000 volts, par deux liaisons souterraines (une principale et une de secours) depuis le poste distributeur le plus proche. Toutefois le raccordement à la puissance de 400 000 Volts ne sera opérationnel que mi 2030. Une procédure de dérogation est nécessaire pour la période 2026-2030. RTE a la capacité à alimenter le site avec l'installation existante de 225 000 Volts pendant cette période.

• **Gaz**

Le site ArcelorMittal de Dunkerque est actuellement alimenté en gaz naturel par une canalisation souterraine provenant du site de Loon-Plage. La consommation du site en gaz naturel sera triplée, pour atteindre une consommation équivalente à environ deux fois la consommation de la communauté urbaine de Dunkerque.

3. Les alternatives au projet mises en débat

ArcelorMittal a présenté 4 alternatives au projet lors de la concertation en précisant qu'aucune d'elle n'était économiquement viable sur le long terme pour maintenir une même capacité de production sur le site de Dunkerque.

• **Miser uniquement sur le captage et le stockage de CO²**

ArcelorMittal pourrait maintenir sa production traditionnelle d'acier sur son site de Dunkerque, en continuant à utiliser les hauts-fourneaux, en l'état, tant qu'ils restent économiquement viables, et tenter de réduire ses émissions de CO² à travers les autres leviers de sa feuille de route décarbonation (augmentation du recyclage de l'acier et captage du CO²).

ArcelorMittal estime que ces leviers offrent, un potentiel de réduction des émissions très insuffisant au regard des enjeux climatiques actuels, et de l'ambition de l'entreprise de s'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique. De plus, cela demanderait, au regard de ce potentiel, des investissements très importants pour capter et purifier les émissions élevées et permanentes de CO², dans un contexte actuel d'augmentation du prix du carbone (droits d'émission) pénalisant les procédés industriels fortement émetteurs de CO²

• **Arrêter les hauts-fourneaux et importer l'acier**

La deuxième option serait de cesser la production d'acier à Dunkerque. Sans projet de remplacement des hauts-fourneaux et dans l'impossibilité d'importer de la fonte liquide pour des raisons techniques, ArcelorMittal devrait arrêter toute la phase à chaud (cokerie, chaînes d'agglomération, hauts-fourneaux, convertisseurs, métallurgie secondaire et coulées continues) et importer des brames depuis ses sites de production d'acier à bas carbone.

Ce choix industriel nécessiterait une profonde modification de la chaîne logistique afin de pouvoir approvisionner les clients avec de l'acier en stock et non plus fabriqué en fonction de leurs besoins. Ce qui conduirait à la perte de savoir-faire du site de Dunkerque qui a une

capacité de produire 180 nuances d'acier, ce qui lui donne de véritables atouts sur le marché. Cette option se traduirait par la suppression immédiate de milliers d'emplois directs et indirects sur le site de Dunkerque et fragiliserait l'ensemble de la filière avale de transformation de l'acier (à savoir les 6 autres sites de production d'ArcelorMittal France).

- **Modifier les hauts-fourneaux existants**

Une alternative serait de chercher à réduire les émissions de CO² des hauts-fourneaux existants, en améliorant leur fonctionnement. Depuis les années 50 la sidérurgie améliore constamment son bilan énergétique et cherche encore des solutions de rupture pour poursuivre la réduction de ses émissions de CO². Le projet ULCOS-BF a été arrêté en 2012. Le projet IGAR (Injection de Gaz Recyclés) a été abandonné en 2021 suite au rehaussement de l'ambition climatique de l'UE (Pacte Vert Européen). Pérennisant le fonctionnement des hauts-fourneaux, il n'offre qu' un potentiel de réduction des émissions de CO² de 17% .

- **Créer une aciérie électrique à base d'acier recyclé**

Cette alternative consisterait à implanter un ensemble de fours à arc électrique qui consommeraient uniquement de l'acier recyclé. Outre les difficultés logistiques d'approvisionnement et de gestion des aciers recyclés de qualité que le site devrait surmonter, seule une partie des produits sortant de l'usine de Dunkerque peut être produite sur une base de 100% d'acier recyclé.

4. Coût

Ce projet nécessite un investissement de plus de 1,4 milliard d'euros, financé par ArcelorMittal avec le soutien de l'État par le biais du plan d'investissement « France 2030». Le montant du soutien public du projet par l'Etat n'est pas connu à ce stade. Cet investissement sera confirmé par ArcelorMittal lors de la décision finale d'investissement prévue au 2ème semestre 2023. Le coût du projet comprend le montant des raccordements en électricité (environ 65 millions d'euros) et en gaz (environ 20 millions d'euros).

5. Contexte du projet

Ce projet s'intègre dans une volonté industrielle du groupe ArcelorMittal de s'adapter au nouveau marché décarboné européen, mais s'inscrit aussi dans une dynamique territoriale.

ArcelorMittal Dunkerque et la zone industrialo-portuaire de Dunkerque génèrent en effet 21 % des émissions industrielles de CO² de France en 2020. Le territoire dunkerquois s'est engagé depuis plusieurs années dans la décarbonation de ses activités, en créant une dynamique entre les acteurs locaux.

Un collectif « CO² et industries » a été initié en janvier 2018, notamment par ArcelorMittal. Il rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'industriels et a élaboré le manifeste « CO², Industries et Territoires » en juillet 2019.

Cette dynamique a été renforcée par des études récentes, base de futurs projets : feuille de route décarbonation – valorisation du CO², en 2020, feuille de route hydrogène en 2021, étude portant sur l'autoroute de la chaleur fatale en 2021...

La dynamique du territoire lui a permis d'être lauréat en 2019 du programme de l'État « Territoire d'innovation ». En 2023 elle est première lauréate de l'appel à projet Zone industrielle bas carbone (ZIBAC)

Le site du projet fait partie de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque. Il est, à ce titre, inclus dans le plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

La transformation du mode de production d'acier ne modifiera pas les classements du site (ICPE et « SEVESO Seuil Haut »).

Le projet s'intègre dans une évolution du site sidérurgique ArcelorMittal Dunkerque pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Trois leviers sont mis en œuvre par ArcelorMittal France pour réduire significativement ses émissions de CO² d'environ 40% d'ici 2030, et viser la neutralité à l'horizon 2050. Ils s'inscrivent dans un programme d'investissements de natures et de délais très variés :

Le premier levier consiste à augmenter l'utilisation d'acier recyclé (en recyclant et refondant l'acier après qu'il a été consommé), en remplacement de la fonte dont la production par les hauts-fourneaux est particulièrement émettrice de gaz à effet de serre. La mise en œuvre de ce levier initié en 2022 permet de réduire de 8% les émissions de CO² du site de Dunkerque.

Le projet de production d'acier à basse émission de CO² (projet soumis à la présente concertation) est le deuxième levier. Il consiste à changer profondément le procédé de fabrication de l'acier sur le site, en abandonnant le recours au charbon utilisé aujourd'hui pour réduire le minerai de fer. La réduction directe se fera au moyen du gaz naturel dans un premier temps, puis avec un mix de gaz naturel et d'hydrogène décarboné, la part de ce dernier devant être augmentée progressivement. Le présent projet permet de franchir une étape majeure en permettant de réduire de 36% les émissions du site de Dunkerque tout en permettant de garder la capacité de production actuelle du site [y compris pendant la phase de chantier].

Le troisième levier pour atteindre la neutralité carbone, est à ce jour à l'état de prototype, et sujet de recherches et d'expérimentations. Il regroupe des procédés de captage du CO² encore émis puis, après sa purification, son transport vers une nouvelle destination : en usage direct (alimentaire, serres ...) ou, en quantités plus conséquentes, pour la production d'un nouveau produit chimique. Une autre destination peut être le stockage définitif dans des couches géologiques profondes, en particulier dans les couches sous-marines qui contenaient initialement du gaz naturel (La piste est développée par Air Liquide au sein du Hub Hydrogène et CO² de Dunkerque avec le projet D'Artagnan)

6. Calendrier du projet

Choisi par ArcelorMittal pour répondre aux ambitions du Pacte vert européen de juillet 2021, ce projet doit devenir un avant-projet définitif en 2023 avec la possibilité de dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) et des demandes de permis de construire en fin 2023. L'entreprise vise à obtenir une Autorisation d'exploitation en milieu d'année 2024. Elle anticipe un calendrier de travaux de la fin 2024 à 2026.

En parallèle pour la canalisation de gaz, GRT gaz vise une autorisation préfectorale fin 2024 en déposant son dossier avec demande d'utilité publique au 3^e trimestre 2023. Les travaux d'implantation des équipements et canalisation étant prévu en 2025 pour une mise en service fin 2025.

Pour RTE la procédure sera plus longue avec une phase d'étude prévue en 2025 pour une autorisation 3^e trimestre 2027 et une mise en service du raccordement 400 000 volts au 2^e semestre 2030, de 2026 à 2030 une alimentation transitoire avec les lignes en 225 000 volts est envisagée.

Dans le cadre du présent projet, la concertation Fontaine¹ propre aux projets de RTE viendra en complément de la présente concertation préalable. Selon le calendrier prévisionnel de RTE, la concertation Fontaine sur le fuseau de moindre impact interviendrait pendant la phase de concertation continue du projet de production d'acier à basse émission de CO². Les deux concertations seront donc articulées.

¹Concertation Fontaine Les fondements de la concertation sur les projets d'ouvrages électriques reposent sur la circulaire relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité signée, le 9 septembre 2002, par Mme Fontaine, ministre déléguée à l'Industrie. Cette concertation s'adresse aux personnes publiques (collectivités, associations) pour définir, avec les élus et les associations représentatifs des populations concernées, les caractéristiques du projet ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement du projet.

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée.**

Le projet de changement du process de fabrication sur le site de Dunkerque doit être opérationnel courant 2026 après une phase d'essais démarrant au 3^e trimestre 2025

7. Schéma décisionnel

La décision de mettre en œuvre ce projet de production d'acier à basse émission de carbone dépend à la fois :

- **Du plan de financement**

Ce projet nécessite un investissement de plus de 1,4 milliard d'euros. ArcelorMittal attend le soutien de l'État par le biais du plan d'investissement « France 2030 », le montant du financement public du projet par l'Etat, de ce projet, n'a pas été annoncé à ce jour. L'engagement d'investissement définitif du groupe ArcelorMittal sur ce projet est escompté au 2^e semestre 2023.

- **Des Autorisations**

Ce projet nécessite plusieurs autorisations compte tenu de ses spécificités et la présence de 3 Maitres d'ouvrage.

Il nécessite pour ArcelorMittal une double autorisation :

- une demande d'autorisation environnementale afin d'exploiter les futures installations.
- Une autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'Eau (IOTA) du fait de l'implantation d'une station de pompage d'eau de mer pour refroidir les nouvelles installations du projet.
-

la partie GRTgaz nécessite une autorisation préfectorale avec une reconnaissance d'utilité publique

l'enquête publique prévue dans le second trimestre de l'année 2024 sera conjointe pour ArcelorMittal et GRT Gaz

En ce qui concerne RTE le processus est plus long et relève des procédures particulières (concertation Fontaine, alimentation électrique transitoire...) qui se poursuivront au-delà de 2025

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

La saisine de la CNDP s'est faite au stade de l'élaboration de l'avant-projet sommaire après qu'ArcelorMittal ait étudié et écarté les scénarios alternatifs afin de s'adapter aux objectifs du Pacte Vert européen. Ce projet s'inscrit dans une opportunité, d'un contexte local plus global, de créer des dynamiques positives et durables pour l'emploi et l'activité économique et pour soutenir l'émergence d'une infrastructure énergétique moins carbonée pour l'ensemble du bassin (hub CO², production d'hydrogène vert...). Cette situation particulière amène cette concertation à se dérouler en parallèle à d'autres concertations sur le même territoire (concertations continues sur le Parc éolien en mer, Verkor, Production d'aciers électriques ...)

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 6 juillet 2022, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L121-9 et a désigné Madame Anne-Marie ROYAL et Monsieur Jean-Michel STIEVENARD comme garant.e.s de la concertation, considérant que ce projet d'intérêt national comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentif aux quatre objectifs à atteindre dans la préparation et le déroulement de la concertation. que leur assignait la CNDP par lettre de mission.

Point 1. veiller à contextualiser le projet au regard des stratégies de l'entreprise et en fonction des projets existant dans la même zone, chacun avec leurs enjeux spécifiques.

Point 2. Veiller à ce que le MO présente des solutions alternatives en application de l'article L121-15-1 du code de l'environnement afin de pouvoir débattre de l'opportunité du projet, des alternatives et de ses caractéristiques.

Point 3. mettre en évidence les enjeux socioéconomiques du projet notamment en termes de créations d'emplois et de la question du devenir des salariés actuellement employés compte tenu de l'arrêt de deux des trois hauts-fourneaux. Il s'agissait de faire émerger les acteurs mobilisables pour atteindre cet objectif.

point 4. aborder les questions liées aux infrastructures nécessaires à créer pour la réalisation du projet (réseau de transport d'électricité, de gaz, et d'approvisionnement en eau).

La lettre de mission indique aux garant.e.s qu'ils devaient être attentifs à ce que le MO puisse réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaire à la concertation et qu'il n'y ait aucun obstacle à ce que les MO se conforment aux dispositions légales d'une concertation.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, si le porteur de projet décide de poursuivre son projet une concertation continue est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garant.e.s CNDP.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats de l'étude de contexte

Afin d'identifier les enjeux à soumettre au débat et les modalités de concertations à mettre en place, les garants ont mené une étude de contexte, en rencontrant une diversité d'acteurs en amont de la concertation. L'étude de contexte a été facilitée par l'expérience d'une collaboration avec d'autres équipes d'ArcelorMittal et des acteurs locaux au cours d'une concertation précédente sur le site de Mardyck. Cette connaissance des acteurs du territoire a été complétée par une trentaine d'entretiens auprès de responsables administratifs, d'élus ou de salariés des collectivités territoriales, de représentants syndicaux, de personnel de santé, d'animateurs d'associations, d'universitaires.

ArcelorMittal Dunkerque est le premier employeur et émetteur de CO² d'une très industrielle zone portuaire. Pour les habitants de la CUD (Communauté Urbaine de Dunkerque) et particulièrement ceux des communes riveraines de Grande Synthe, Fort Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer, l'usine sidérurgique de Dunkerque, implantée depuis 60 ans sur ce site est un élément central, constitutif du développement local. Elle est à la fois un employeur majeur et une source d'inquiétude des habitants pour leur santé. Les principaux rejets, fumées, odeurs viennent de cette usine sidérurgique ArcelorMittal Dunkerque. C'est le plus important consommateur d'eau industrielle.

Pour les personnes rencontrées, ce projet de décarbonation est d'abord un signal positif sur la pérennité de l'activité, grâce à cet investissement de 1,4 milliards « le plus gros investissement réalisé depuis l'implantation d'Usinor, prédécesseur d'ArcelorMittal ». Projet de décarbonation, il apparaît comme une source d'espoirs pour certaines personnes rencontrées, en s'inscrivant dans un mouvement mondial de lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi comme une possibilité de diminuer les pollutions existantes. L'existence d'une forte attente s'accompagne de l'expression d'un certain nombre de craintes et d'interrogations: risques pour l'emploi, incertitudes technologiques, mobilisation de nouvelles ressources naturelles, consommation électrique, nouvelles pollutions...

Ces échanges font apparaître quatre enjeux principaux pour le territoire pouvant impacter le projet d'ArcelorMittal (AMF), et qui devront pouvoir être débattus dans le cadre de la concertation préalable :

- L'énergie : de nombreuses interrogations s'expriment à propos des ressources énergétiques (électricité et gaz) : leur disponibilité et leur coût. Ces interrogations ont également été entendues auprès des personnes rencontrées pendant la concertation sur les aciers électriques (usine ArcelorMittal de Mardyck). L'impact sur l'emploi du coût de l'énergie est une crainte majeure compte tenu des annonces de difficultés pour certaines entreprises de la région. L'étude de contexte s'est déroulée en une période où les annonces nationales de restrictions possibles et d'augmentation des coûts de l'énergie étaient très prégnantes.
- L'emploi est un sujet d'inquiétude autour de la crainte d'une diminution du nombre d'emplois du fait de la modernisation des installations d'une part. Et d'autre part les interrogations qui pèsent sur le recrutement et les conditions de travail dans la sidérurgie principalement pour les « emplois postés ». Les efforts sur les conditions de sécurité sont reconnus par les personnes rencontrées mais des épisodes de grèves sur les conditions de travail (rémunérations, manque d'effectifs...) ont été enregistrés en 2021.
Le projet ne prévoit pas de création d'emploi. Au contraire ArcelorMittal parle d'un maintien du nombre de postes permanents d'AMF sur le Dunkerquois à l'horizon 2026. Ce qui laisse planer une incertitude sur l'effectif global de 3200 personnes du site de Dunkerque, puisqu'en parallèle 100 emplois vont être créés sur son usine de Mardyck.
- Les ressources naturelles notamment en eau: L'usine de Dunkerque est le plus gros consommateur d'eau industrielle sur le Dunkerquois en possédant une autorisation de 14 millions de mètres cubes pour une capacité totale de la zone de 22 millions (arrêté préfectoral du 19/10/12). ArcelorMittal s'est engagé dans un processus visant à la réduction de sa

consommation d'eau industrielle de 10%. Cette économie est vitale pour que le territoire puisse accueillir de nouvelles entreprises. Des soucis de prélèvements d'eau industrielle lors d'épisodes de sécheresse tendent à s'accroître depuis 2017. De nouvelles ressources sont recherchées à partir des stations d'épuration et par l'usage de l'eau de mer. La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) pilote un groupe de travail en liaison avec les services de l'Etat en particulier le Sous-préfet très mobilisé sur ce sujet.

- La qualité de l'air et l'état des pollutions créent une inquiétude et font émerger des interrogations dans la population qui constate les rejets (poussières, fumées, odeurs) et s'inquiète des conséquences sur la santé. L'ATMO (association régionale agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air) relève sur seule partie de la zone industrielle portuaire (au-dessus de l'usine de Dunkerque d'AML) des dépassements de la norme pour les particules PM10 et les Nox. Des épisodes importants de panache de fumées ont eu lieu ces derniers mois. Selon les personnes rencontrées la communication d'AMF semble assez limitée et souvent trop technique, cela semble avoir eu un effet anxiogène et a conduit à une certaine suspicion de la part du public et des élus locaux.

Les difficultés pour cette concertation :

- Les déclarations d'un nombre important de partenaires institutionnels (premier ministre, président de la CUD...), pourraient laisser entendre que le dossier est déjà engagé et que de ce fait la concertation se situe trop tard pour être pertinente.
- La saisine conjointe par 3 Maîtres d'ouvrage(MO) , ayant chacun une temporalité différente. GRTgaz voudrait démarrer au plus vite, RTE ne peut pas créer immédiatement la ligne 400 000 volt. Chaque MO a sa culture et ses pratiques d'association des acteurs locaux .
- Un territoire où les concertations se suivent et émeuvent l'intérêt du public à fréquenter les réunions. Leur succession (débat public, concertations préalables...) ont le mérite toutefois d'avoir créé une habitude des procédures et une certaine confiance dans les dispositifs de concertation.
- la prise en compte des multiples mutations subies par un territoire qui enregistre des projets d'implantations industrielles en grand nombre : Clairbout Potatoes, H2V, VERKOR, parc éolien off-shore et des perspectives à moyen terme (EPR, les projets d'utilisation ou de captation séquestration du CO²...) Elles ont toutes un impact sur le territoire en établissant le pronostic d'une prévision de création de 16 000 emplois directs et indirects d'ici 2030. Les conséquences sur le logement, les services sont une problématique du territoire.
- Les inquiétudes de la population vis-à-vis de la pollution émise par AMF qui seront mises sur la table de la concertation.
- Les réactions contradictoires et une anticipation du débat sur les EPR de Gravelines au vue de la future consommation énergétique de ce projet: (4 fois la consommation électrique de la CUD et 2 fois sa consommation en gaz). Ces annonces de consommation ont été faites sans communiquer sur les besoins futurs générés par la substitution de l'hydrogène au gaz. Cette anticipation d'une situation locale est renforcée par les concordances de calendrier avec le débat public sur les nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly. La CUD et de nombreux acteurs considérant déjà comme entérinée l'arrivée des 2 EPR sur Gravelines (intégrés dans les créations d'emplois)
- Un dialogue syndical propre à la sidérurgie et à sa longue tradition laissant entendre que la concertation pourrait servir de prolongement ou de préalable à des réunions plus institutionnelles entre direction de AMF et les organisation syndicales.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

La présence de 3 maîtres d'ouvrage a nécessité un temps préalable à l'élaboration du dossier et du processus de concertation. Dans le cadre d'une concertation préalable L121-8 les modalités de concertations sont préconisées par les garants au porteur de projet. Celui-ci élabore un dispositif, qui in fine doit être validée par la commission nationale du débat public. Cette validation a eu lieu le Les garant.e.s ont aussi formulé des recommandations vis-à-vis du porteur de projet pour les différents documents d'informations de la concertation. Le dossier d'information du porteur de projet a également été validé car la commission nationale du débat public à cette même date.

Un dossier précis compréhensible avec :

Pour ce faire un envoi aux garant.e.s des différentes versions du projet de dossier de concertation.

Et la mise en place d'un atelier de relecture du dossier par un groupe miroir de personnes extérieures au projet.

Un processus de concertation adapté au projet et aux publics avec :

La prise en compte des résultats de l'étude de contexte de son AMO et des éléments venant de l'étude de contexte des garant.e.s. pour élaborer le dispositif de concertation. La demande d'une table ronde sur la décarbonation, des thèmes et du nombre d'atelier ont émergés de ce travail préparatoire comme :

- La nécessité d'aller à la rencontre des publics et de leur fournir des éléments pour des débats auto-portés
- Le lien avec la jeunesse
- L'information des salariés.

- Un site internet ergonomique et alimenté régulièrement

Un accès facile aux différents modules et d'une possibilité de retrouver les questions par un autre mode que chronologique

Un engagement à mettre en ligne dans la semaine les compte rendu de réunion

- **La prise en compte des recommandations des garants par le porteur de projet**

L'équipe projet d'Arcelor ainsi que celles de RTE et GRTgaz assistées par un prestataire expérimenté et ayant une bonne connaissance du territoire se sont mobilisées pour préparer cette concertation. Ils ont pris largement en compte les recommandations et prescriptions des garant.e.s. La présence d'un référent concertation au sein de l'équipe AMF (HSE Manager – Decarbonization program) dans le cadre du travail préparatoire de la concertation a facilité cette mission.

- Les documents supports

Le dossier de concertation et sa synthèse. Ils ont fait l'objet d'un travail très important, reposant sur de nombreux allers-retours [4 réunions sur site et 5 réunions en Visio] entre les équipes de maîtrise d'ouvrage (AMF RTE,GRDF) et les garants pour passer d'une écriture techniquement correcte, à une écriture lisible, épurée autant que faire se peut des termes techniques. Le maître d'ouvrage s'est fait accompagner par un groupe miroir chargé de la relecture des documents de concertation. Le dossier a été établi en présentant de façon simple mais assez exhaustive le contenu technique du projet et son contexte, en rappelant les projets en cours dans le groupe

et sur le territoire dunkerquois. Il s'agissait de montrer que le projet de décarbonation s'inscrivait dans un ensemble de recherche, d'expérimentations et de réalisations visant la décarbonation.

Par ailleurs le dossier de concertation invite dans des fiches à aller plus loin par l'intermédiaire de liens vers des dossiers plus complets.

Le document de synthèse distribué toutes boîtes dans les foyers de la communauté urbaine de Dunkerque sous forme de flyer (avec carte T) a été l'objet de la même attention. Ainsi que les panneaux d'information utilisés tout au long de la période de concertation. Le site internet permet de trouver des liens vers des rapports complémentaires.

- Le calendrier de la concertation

Le calendrier de la concertation a été définie afin de tenir compte du planning du projet et du temps nécessaire à la concertation. La période des fêtes a pu être enjambée, les débats s'enchaînant assez naturellement après l'interruption. La concertation s'est tenue sur un calendrier de 11 semaines.

- Le périmètre de la concertation

Le choix du périmètre de la CUD (la communauté urbaine de Dunkerque) s'imposait d'emblée compte tenu de la concordance de ce périmètre institutionnel et politique avec le bassin d'emploi, le bassin de formation et le bassin économique. Ce périmètre a été dépassé avec l'information des salariés, les rencontres de proximité et le site internet.

- Les modalités d'information sur le projet

-

La mobilisation du service de communication d'AMF a eu la capacité d'intéresser les médias locaux (et dans une moindre mesure les médias nationaux), générant ainsi plusieurs reportages à la télévision régionale ou des tables rondes dans les radios locales. Destinées à faire connaître le projet, ces séquences ont servi à la sensibilisation à la concertation.

- Les modalités d'information et de communication sur la concertation

De manière assez classique et sans cesse questionnée (Stop-Pub, distribution non personnalisée...) par la distribution d'un document dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la CUD.

Par la mobilisation de la presse institutionnelle des communes et surtout celle de la CUD.

Avec une conférence de presse très suivie a été organisée par AMF pour rappeler les intentions des maîtres d'ouvrage mais aussi pour lancer la concertation, en expliquer le calendrier et les modalités.

Les modalités de mobilisation

La sensibilisation de partenaires qui pourraient potentiellement être des relais de la concertation : régie de quartier, secours populaire, restos du cœur, association d'aide aux migrants a été assurée. Elle s'est heurtée à une impossibilité de faire entrer cette réflexion au milieu des activités suivies par chacun de ces acteurs, le calendrier se révélant très contraint en cette période de l'année pour les associations caritatives.

La proposition de débats auto-portés a été faite, elle n'a pas été suivie d'effet malgré les discussions suivies avec la CLCV pour son association de Grande-Synthe, et un groupe de cadres du CNFPT.

- Les modalités de participation

-

L'ensemble de la palette a été utilisé : réunion d'ouverture et de synthèse, table ronde, ateliers thématiques. Ces différentes formes de temps collectifs ont été rythmés par la même forme

d'animation avec plusieurs séquences de présentation et des temps d'échanges avec les participants. Un gros effort a été fait sur les rencontres de proximité, débats mobiles organisés dans tous les centres commerciaux situés autour du site d'Arcelor. Ces rencontres de proximité ont permis la mobilisation des cadres de l'équipe projet et des échanges riches avec le grand public, celui-ci réagissant de manière très diversifiée : de l'indifférence à l'admiration en passant par l'espoir de la pérennisation de l'activité de la sidérurgie.

Les cartes T ont fait l'objet d'une distribution toutes boîtes et ont eu un rendement quantitativement faible 63 questions, mais riches à exploiter comme l'ont été les contributions et questions déposées sur le site

Le dispositif de concertation :

Affichage dans les communes de la communauté urbaine de Dunkerque et communication électronique dans certaines communes

173 encarts presse, annonces radio

18 temps d'échanges présentés dans le programme de la concertation

2 réunions publiques, 1 table ronde, 2 réunions publiques avec les jeunes, 2 visites de site, 7 débats mobiles et 4 ateliers

1 site Internet

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Les moyens mobilisés pour cette concertation ont été importants. Ils permettent de considérer que le public a disposé d'informations claires et complètes sur le projet (point 2 article 6 Aarhus). On peut noter la qualité et la diversité des supports d'information mobilisés

- Dossier de concertation de 99 pages ;
- Document de synthèse de 15 pages ;
- Flyers de présentation simplifiée du projet et de la concertation, avec les dates de rencontre. Ce support de 6 pages est doté d'une carte T permettant de formuler les réactions. Distribué à 90 600 exemplaires et téléchargeable sur le site.
- Une exposition de 6 panneaux.

- Affichage dans chaque commune de la CUD.
- Site internet. Son ouverture avec dans un premier temps la possibilité de téléchargement des documents, 15 jours avant le début de la concertation (le dossier complet a été chargé 62 fois), puis la mise à disposition d'un module de questions/contributions a permis une participation dès l'ouverture de la concertation. Les premières cartes T ont été réceptionnées le 23 novembre jour d'ouverture de la concertation. Le site internet a été consulté par 789 personnes en dépassant largement le périmètre de la communauté urbaine de Dunkerque puisque certaines connexions ont été enregistrées en provenance d'Asie, du Canada...

La réactivité dans la mise en ligne des comptes-rendus, des présentations des réunions ont été constitutives d'un dispositif d'information complémentaire accessible à tous.

- Conférence de presse le 17 novembre qui a permis une couverture presse annonçant la concertation.
- Mobilisation des canaux habituels de l'entreprise. Réunion de son instance de concertation avec les riverains(20 octobre) Réunions d'information au sein de chacune des équipes ; *coffee-break* spécifiques sur ce projet organisés en visio à destination de l'ensemble des cadres du groupe ArcelorMittal en France(15 novembre) ; distribution par mail du flyer d'information muni de la carte T aux salariés du site de Dunkerque ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des documents au sein de l'usine.
- Une couverture médiatique importante (173 articles, reportages dans les radios locales et régionales, la télévision régionale et nationale). Un relais assuré par les moyens de communication des collectivités locales en particulier de la CUD consacrant un article dans son Magazine communautaire de janvier 2023
- Cette couverture médiatique s'est appuyée sur le rappel de l'anniversaire des 60 ans de la sidérurgie sur le site et les 50 ans du site voisin de Mardyck ainsi que des 10 ans de la fermeture des hauts fourneaux du site ArcelorMittal de Florange, de la visite ministérielle annonçant une subvention au territoire pour la création d'une ZIBAC (zone industrielle bas carbone) dont Arcelor sera un partenaire ou encore la réunion autour du Président de la République des plus gros émetteurs de CO² dont Arcelor. Si ces événements n'ont pu toujours être rattachés à la concertation, ils ont permis la création d'un bruit de fond informant du projet en cours.

Des participants se sont fait échos de la qualité de l'information

« *Le projet ? oui j'en ai entendu parler à la radio* » (Rencontre de Proximité) centre commercial de Saint- Pol du 01/12

« *votre dépliant est très clair* » RP centre commercial de Saint-Pol du 01/12

Mais cette information aussi systématique qu'elle ait été, n'a pas toujours atteint le public du territoire.

« *Comment vous pouvez être sûrs que ça a été distribué dans toutes les boîtes ?* » (CLCV réunion d'ouverture)

Malgré la vigilance collective et le suivi des distributions, la diffusion « toutes boîtes » laisse apparaître des failles : document au milieu des pubs, domiciles les refusant (stop pub etc...) Arrivée au domicile, rien ne prouve que le destinataire visé ait été réellement informé.

Les rencontres de proximité ont permis de tester le degré d'information « avez-vous ce document ? »

« *Non je ne l'ai pas eu , pourtant j'habite Dunkerque, ou Fort-Mardyck...* »(RP gare 5 janvier)

« *Ça ne nous parle pas trop, on n'a pas reçu ces documents* » (RP centre commercial 18/1) « *ah il me semble que mon mari l'a lu* » RP 5janvier)

« *Je n'ai pas reçu l'information et je n'ai pas beaucoup de temps à y consacrer* »(RP gare du 08/12)

D'autres au contraire actent l'avoir reçu

« *Votre dépliant est très clair* » RP 1 décembre)

« *J'ai eu le dépliant, j'étais là en 1962 à la création du site* » (RP centre commercial de Saint-Pol du 01/12)

Le constat reste que l'information donnée n'est pas toujours lisible ou comprise malgré les efforts de relecture des documents par un panel extérieur à la Sidérurgie et la vigilance exercée pour l'élaboration des supports des réunions publiques.

« *c'est un truc compliqué, trop technique, je ne comprends pas* » (RP du 4/1 centre commercial Grande Synthe.)

« *Je me permets d'intervenir parce qu'il y a déjà eu un autre document illisible. [...]. Si vous voulez, c'est bien un schéma, qu'on ne sait absolument pas lire et pour nous ça ne veut rien dire. c'est pour nous que c'est fait, pas pour les spécialistes et les techniciens. C'est pour nous. Si on ne sait pas le lire, qu'est-ce que vous voulez ?* » (CLCV réunion environnement cadre de vie 12/12/ 2022)

Les garant.e.s considèrent que l'information était claire, transparente, complète mais que malgré les efforts d'ArcelorMittal pour donner un accès large à cette information tous les publics n'ont pas eu accès à cette information sur le territoire.

« *ArcelorMittal s'engage à écrire un courrier... et à adresser un dossier complet,... et le maintenir au courant de l'avancée du projet* » (en réponse à une carte T du 23/11 d'un ancien salarié présent à la mise en route du 1° haut fourneau le 8/02/1963.).

Ce n'est pas par manque de communication mais plutôt un désintérêt, une saturation voire une suspicion « *je suis étonné que l'on vienne vers moi pour cela, qu'est-ce que l'on trouve sur le site internet ?* » (RP du 8/12/22 en gare).

Pour garantir l'information la collaboration avec les acteurs relais en particulier les associations aurait été une vraie plus-value, cependant celles-ci n'était in fine malheureusement pas possible pour différentes raisons (faute de moyen interne, la difficulté de participer à toutes les instances consultatives etc.)

Dans ce contexte le respect du droit à l'information a été réel avec un effort des Maitres d'ouvrage et de leur assistance pour s'adapter et faire évoluer qualitativement l'ensemble des outils de communication .

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Formellement tout citoyen personne souhaitant en savoir davantage sur le projet, mettre le doigt sur les contradictions, soulever la question des nuisances a pu le faire soit dans les 18 temps de rencontre officiels de la concertation ou dans les réunions (parallèles aux temps publics de la concertation) organisées par ArcelorMittal (comité de riverains, réunion projet SPPPI, rencontres salariés, rencontre avec les élus de la commune de Fort-Mardyck...) .

Au-delà des 10 réunions publiques, des 2 visites de site et des 6 rencontres de proximité qui ont permis parfois des colloques singuliers approfondis entre les équipes projets et les 496 personnes rencontrées, on ne peut se satisfaire d'un résultat quantitatif un peu décevant sur un territoire aussi peuplé (194 665 habitants en 2019) et face à un projet de cette taille rayonnant au-delà de ce périmètre.

Toutefois le projet a pu être examiné dans toutes ses dimensions. Toutes les questions ont pu être posées, dévoilant parfois des aspects du projet non encore apparus aux yeux de l'équipe projet.

Les personnes rencontrées et les associations participant aux débats ont largement questionné l'organisation de la concertation, ils ont mis en évidence leurs limites à s'investir dans des dispositifs de concertation et ont exprimé des demandes pour être mieux associé à l'ensemble du processus d'élaboration d'un projet.:

- La CLCV dans sa contribution, tout en reconnaissant son intérêt, interroge l'organisation et les limites du dispositif et des craintes sur les rencontres de proximités, débats mobiles pourtant pratiqués dans d'autres concertations.

*« La concertation a pour objet de connaître notre avis sur le projet. C'est une chance que nous saisissons... Elle est organisée selon un planning très serré dans le temps
« Lors des premières réunions, les documents présentés, très intéressants, ne nous parlent pas beaucoup... il est très difficile de comprendre où se trouvent exactement les installations dont on parle »*

Et émet des doutes sur les débats mobiles à la fois sur leur légitimité :

« Les 7 débats mobiles nous posent problème. A la différence des ateliers qui sont des lieux d'échanges collectifs, ces débats mobiles concernent des individus isolés. Qui « anime » ces débats ? Existe-t-il une grille de questions ? Quels documents seront présentés ? Comment seront prises d'éventuelles questions ou remarques qui pourraient intéresser les participants des ateliers ? Ces débats mobiles ne permettront certainement pas d'atteindre les 4 objectifs fixés à la concertation préalable. » (CLCV cahier d'acteurs)

Et la pertinence d'aller interroger des personnes qui sont dans une autre activité donc d'autres préoccupations *« Pensez-vous que la période des fêtes soit propice... » (conf de presse du 17 novembre)*

Ces réactions légitimes ont pu s'exprimer et ont été entendues dans un climat de confiance et de respect réciproque.

Certains s'interrogent sur le circuit de la prise de décision et la capacité d'agir des personnes publiques associées.

- Le MEDEF *« On sait que ça ne peut pas être le service instructeur du dossier, ni l'autorité qui va prendre la décision. Ma question est donc : qui est aujourd'hui l'Autorité environnementale »*
- L'ADELFA *« est-ce que vous estimez à travers votre participation (en s'adressant au MEDEF) dans les commissions administratives comme les commissions de suivi de site que l'expérience s'est révélée utile pour : premièrement faire diminuer l'impact de la présence d'un certain nombre d'entreprises industrielles sur le littoral dunkerquois, et utile également pour diminuer la pollution à laquelle vous avez contribué ».*

La recherche des publics plus éloignés est restée difficile voire infructueuse malgré l'acceptation du Maître d'ouvrage de contribuer à la mise en place de débats autoportés, ceux-ci proposés via les mairies aux associations visés à permettre des échanges en petit groupe et d'éviter les contraintes des réunions le soir.

Les tentatives de rencontre avec des centres sociaux, maisons de quartiers associations caritatives (restos du cœur, aide aux migrants) n'ont pas débouché. (Surcharge dans toutes les structures et nécessité pour elles de faire des choix d'actions.)

Mais ce n'est pas seulement avec les publics dites en situation de précarité que les possibilités de débat ont été difficiles à mettre en œuvre. Une tentative de débat auto porté avec des cadres du CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale dont une antenne nationale est installée à la halle aux sucres) n'a pu aboutir.

Malgré cela, ceux qui s'intéressent au projet expriment leur avis sur la concertation en passant par tous les qualificatifs :

De la suspicion

« Encore une concertation bidon [...]les installations nouvelles vont se faire et faire disparaître de la verdure mais qui se soucie de l'environnement » (carte T 5/12)

« Vos concertations ne servent à rien ou alors à la marge comme pour les éoliennes » (carte T 5/12)

A l'étonnement

« Si vous vous tenez devant nous aujourd'hui c'est que notre avis vous intéresse. Mais pourquoi vous nous demander à nous ? Pourquoi vous ne faites pas la réunion entre adultes ? » (réunion collègue Lucie-Aubrac 8/02)

« Après 44 ans de sidérurgie, je suis étonné que ce projet soit présenté aujourd'hui au grand public, n'ayant pas le souvenir que la cokerie, le HF4, et l'aciérie 2 aient profité de la même démarche » (carte T 5/12)

Malgré ces questions et les difficultés d'aller à la rencontre des publics en difficulté et ou ayant d'autres préoccupations, nous pouvons considérer que les moyens mobilisés par les Maitres d'ouvrage et son assistance ont offert les conditions de la mobilisation du public

- Choix des dates et des lieux pour respecter la période des fêtes de fin d'année et couvrir le territoire de la CUD avec des réunions (ateliers, réunions publiques et tables ronde) réparties sur 5 communes. Les rencontres de proximité dans les lieux commerciaux importants et la gare pour toucher également les salariés non-résidents et les habitants travaillant sur la métropole lilloise.
- Le site internet a été élaboré en prenant en compte les insuffisances du site de la concertation sur les aciers électriques (même prestataire) en particulier pour le module *questions, contributions*. Les comptes rendus de réunion ont pris un certain temps à être mis en ligne au début de la concertation (mise en place du circuit de validation avec 3 Maitres d'ouvrage) malgré des règles claires et la volonté de tous de restituer rapidement les débats.
« Bravo pour la progression de l'accès aux informations par internet (vidéos, comptes-rendus et questions-réponses) par rapport au début de la concertation en novembre » (contribution du 12/02 sur le site)
- Le courrier adresser aux collectivités pour mobiliser les associations et leur proposer un support de compte-rendu de débats autoportés.

Les dispositifs d'échanges bien que préparés avec une recherche de clarté et en laissant place régulièrement à l'expression du public auraient pu être améliorés en particulier dans les formes de présentation « Ce n'est pas les beaux dessins, on ne veut pas être rassurés ou reconfortés ou voir des belles images. On veut qu'on nous dise la taille ... » les difficultés d'appropriation par le public d'un tel projet sur un site en activité sont grandes. ArcelorMittal a cependant été toujours très transparent sur ce qui était en projet (emplacements, le type de tour...) et ce qu'il fallait inévitablement déplacer comme le stockage de charbon par exemple.

Des sujets sont apparus pendant la concertation comme des nuisances sonores (tour, parc à ferrailles pour les nouvelles installations et des bruits déjà existants) ou la valorisation de la chaleur fatale des circuits de refroidissement des nouvelles installations pour lesquels ArcelorMittal s'est engagé à faire des études complémentaires.

Les Maitres d'ouvrage ont fait preuve de transparence. Même si cette concertation, se déroulant très en amont du projet, n'a pas pu mettre en évidence certains points qui sont susceptibles de surgir au cours de l'avancée du projet.

Elle n'a pas offert une vision précise sur le projet de raccordement électrique puisque l'élaboration du tracé dépend de l'implantation non définie à ce jour, d'un nouveau poste électrique, celui-ci étant considéré comme en dehors du projet par RTE n'a pas été mis au débat

. En ce qui concerne les raccordements opérés par GRTgaz et RTE, la concertation n'a pas questionné leur opportunité et l'on peut considérer que la démarche s'est limitée à une présentation avec des échanges sur les modalités de mise en œuvre.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

859 de participant.e.s à l'ensemble des rencontres

Type	Date	Nom	Nombre de participants
Réunion publique	23/11/2022	Réunion d'ouverture	45
Table Ronde	30/11/2022	TR Décarbonation	20
Rencontre Proxi	01/12/2022	Carrefour St-Pol	70
Atelier	05/12/2022	Transformation du site sidérurgique	20
Rencontre Proxi	08/12/2022	Gare Dunkerque	60
Atelier	12/12/2022	Environnement & cadre de vie	20
Visite de site	13/12/2022	Visite de site 1	10
Rencontre Proxi	04/01/2023	Auchan Gd-Synthe	70
Rencontre Proxi	05/01/2023	Gare Dunkerque	68
Visite de site	10/01/2023	Visite de site 2	23
Rencontre Proxi	11/01/2023	Auchan Gd-Synthe	78
Atelier	17/01/2023	Travaux & raccordements	25
Rencontre Proxi	18/01/2023	Marine Dunkerque	80
Réunion publique	24/01/2023	ULCO	68
Rencontre Proxi	25/01/2023	Carrefour St-Pol	70
Atelier	27/01/2023	Emploi & formation	25
Réunion publique	07/02/2023	Réunion de restitution	42
Réunion publique	08/02/2023	Académie de Lille	65

789 connexions uniques au site internet

5 contributions cahiers d'acteurs

94 questions remarques écrites

370 questions, interventions du public sur les rencontres

Synthèse des arguments exprimés

Si le nombre de participants aux réunions et ateliers est mesuré, les questionnements posés ont permis de passer en revue les différentes interrogations et de mener les investigations sur le projet, en faisant une *instruction partagée en public*. Celle-ci n'a pas mis en cause l'opportunité du projet ni sa nécessité mais d'avantage sa faisabilité dans un territoire où les projets sont imbriqués avec des incidences les uns sur les autres sur les ressources en eau industrielle et sur la disponibilité énergétique. Les solutions alternatives n'ont pas fait l'objet de débats de la part des participants (sauf quelques questions sur la possibilité de la production à partir d'acier recyclé uniquement) compte tenu des contraintes de celles-ci et des risques pour l'emploi local qu'elles représentent.

La réactivité d'ArcelorMittal lui a permis de prendre en compte l'ensemble des sujets abordés, de proposer des réponses ou de les inscrire dans son champ de questions restant à étudier.

Le périmètre du projet comme sujet de débat été-il suffisant ?

D'autres sujets auraient pu être abordés et pour certains approfondis comme le met en évidence la contribution de l'association Virage Energie:

- il faudrait jauger « *la filière sidérurgique dans son ensemble* » et évaluer « *des prétentions à la neutralité carbone proclamée par ArcelorMittal justifiant le concours de fonds publics. L'articulation des différents projets de captage, réutilisation, transfert et stockage de CO² - ayant trait de près ou de loin avec le projet est déficiente et altère la compréhension du projet initial.* »
- « *Cette omission dans le périmètre d'analyse au niveau sectoriel se vérifie également avec acuité au niveau territorial* ». « *Nous constaterons l'absence d'explicitation claire des interactions avec des projets pourtant structurellement liés à celui de production d'acier à basse émissions de CO² – plus précisément 3D, Reuze et hub CO² » – « *ces derniers sont appelés à être analysés dans des consultations distinctes sur des temporalités certes proches mais différentes.* »*
- *les questions touchant à l'amont et à l'aval de la production à savoir les modalités de fabrication de l'hydrogène qui servira dans les nouvelles installations...*

La nécessité de la décarbonation est majoritairement admise mais :

Au-delà de l'interrogation préalable posée : « L'Energie électrique nécessaire sera-t-elle disponible ? » qui sera développée page 25 une série de constats ont été émis :

« *La décarbonation de l'industrie est un des 5 piliers de la stratégie de décarbonation portée par la CUD après la décarbonation de la mobilité et avant la décarbonation des bassins de vie ; la mobilisation des acteurs et des citoyens, l'émergence de la ville intelligente et durable grâce à son programme eco gagnant qui vise à inciter positivement et massivement les citoyens et les acteurs à changer leur comportements en faveur de la décarbonation* ». (CUD Atelier transformation de la sidérurgie le 5/12)

Le programme de décarbonation proposé par ArcelorMittal intervient sur un territoire très marqué par cette problématique de production de CO². Et en même temps par une culture commune des modes de productions qui marque de nombreuses familles. Elles ont pour un grand nombre un ou plusieurs membres qui y ont travaillé en 60 ans. Il n'est pas rare dans les rencontres de proximité de dialoguer avec quelqu'un qui a travaillé à... ou qui travaille pour... (chauffeur de camion d'une entreprise sous-traitante (RP Auchan 11/1) ou encore dont un membre a travaillé « *je suis au courant car j'ai de la famille qui travaille à AMF* »(RP18/1), et même plus rarement « *je suis un élève et je me prépare à travailler pour l'industrie alors je suis intéressé* » (RP gare le 5/1)

Les problématiques qui en découlent et la conviction bien partagée sur la nécessité de décarboner s'imposent. En même temps une culture commune des modes de productions marque de nombreuses familles qui en 60 ans ont eu à connaître de la sidérurgie. Il n'est pas rare dans les rencontres de proximité de dialoguer avec quelqu'un qui a travaillé à... ou qui travaille pour... (chauffeur de camion d'une entreprise sous-traitante (RP Auchan 11/1) ou encore dont un membre a travaillé « *je suis au courant car j'ai de la famille qui travaille à AMF* »(RP18/1), et même plus rarement « *je suis un élève et je me prépare à travailler pour l'industrie alors je suis intéressé* » (RP gare le 5/1)

Il ne surprend pas, même les plus anciens de la sidérurgie, ni les riverains.

« *Ancien haut fournoiseur comme conducteur depuis la mise en route du HF1 le 8 février 1963 à 14 h 30 puis la mise en route du HF2, du HF3, du HF4 [...] et j'en garde un bon souvenir. J'ai maintenant 90 ans et l'évolution de ce service m'intéresse toujours* » (carte T le 23/11)

« 30 ans de Haut Fourneau, ils vont disparaître les Hauts fourneaux. Gros cœur mais aussi bravo de vouloir passer à une autre époque pour sauver la planète » (carte T 5/12)
« Je suis heureux de voir cet ambitieux projet prendre corps sur le site de Dunkerque j'ai été témoin des progrès permanents menés par le site pour réduire son impact environnemental » (carte T 30/01)

Des appréciations des avis

De manière lapidaire, comme c'est le cas avec les cartes T ou les appréciations apportées lors des rencontres de proximité qui consistent à se prononcer sur l'intention de décarbonation avant de s'interroger sur le projet, les avis sont spontanés :

- **Plutôt favorable**

« Très positif » (carte T 5/12)
« Bravo pour cet investissement » (carte T5/12)
« Super projet, un vrai atout pour le dunkerquois » (Rencontre de Proximité : RP1/12)

- **On en définit rapidement les avantages**

« C'est une bonne initiative pour sauver l'entreprise » (carte T5/12)
« Si les emplois sont maintenus alors avis favorable » (carte T5/12)
« Le principal c'est que cela diminue la pollution » (carte T5/12)

- **Indispensable**

« C'est un très bon projet, sinon on sombre dans le front national, le repli, le chômage » (RP1/12)
« Comment pourrait-on être contre » ? (RP 5/1)

- **Développant parfois un sentiment de fierté**

« « Je suis très intéressé et impressionné qu'on lance ce projet en France et à Dunkerque en un temps aussi court » (RP8/12)

- **Mais on enregistre aussi avis contraires.**

« Je suis contre le projet. Il y aura toujours du CO². Consommation supplémentaire, d'énergie ? Se sucrer sur l'électricité. Que de contradictions » (carte T 5/12)
« Tout ça c'est du bla bla, ça ne sert à rien » (RP 8/12)

- **Et certaines voix trouvent la décision tardive.**

« « Les progrès auraient dû être réalisés depuis bien longtemps » (Carte T 5/12)
« Je ne comprends pas pourquoi on se préoccupe du CO² seulement maintenant » (RP 18/1)

- **Ou insuffisante**

« Dérisoire par rapport à la réelle urgence climatique » (carte T 5/12)
« Arcelor, ça pollue, ça pue. Ce sont des projets compliqués, ça prendra du temps mais c'est bien que ça se fasse ». (RP 18/1)

Les contributions écrites argumentées analysent soigneusement le projet en le situant dans son contexte.

La section de Dunkerque-Littoral du Parti Communiste Français, (contribution du PCF le 10/2) se réjouit de la prise de conscience même tardive des industriels sur la nécessité d'investir dans l'outil de production pour en réduire le niveau des nuisances sur l'ensemble du vivant. Mais elle s'interroge sur la nécessité de subventions publiques. Elle dit OUI MAIS. Elle s'inquiète des conditions sur la réduction du personnel et souhaite instaurer un droit de contreproposition des salarié.e.s et des habitants pour sécuriser l'emploi.

A cette fin, elle souhaite que soient revues les modalités de la formation et demande un réexamen de la carte des formations pour intégrer les enjeux environnementaux numériques et permettant de prendre en compte les besoins évolutifs de la société et des entreprises. Elle réclame aussi une autre politique de l'Energie que le bouclier tarifaire pour amortir le choc.

La CGT, (contribution de la CGT le 10/2) partage les objectifs de décarbonation, « *incontournables* » tout en mettant en avant un certain nombre de verrous qu'elle souhaite voir poser notamment en ce qui concerne le recours à l'argent public. Elle rappelle la nécessité de poser le principe de la renationalisation de la sidérurgie. Elle fait valoir sa revendication de voir le groupe investir davantage dans ce projet en même temps que dans les investissements courants ; elle affiche un certain nombre de positions sur la politique des salaires, et de recrutement, de l'entreprise et, en matière de formation, sur le système éducatif.

Le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) (contribution du MEDEF le 10/2) apporte son soutien au projet majeur sur le site ArcelorMittal de Dunkerque, indispensable pour atteindre l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, et participant de façon significative à l'impératif de réindustrialisation de la France.

Enfin **Virage Energie** (contribution du 27/2), réclame la prise en compte d'un périmètre de la concertation beaucoup plus large, incluant l'amont (l'Energie) et l'aval (les clients notamment la filière automobile) et s'interroge sur la pertinence du projet.

« Le volet efficacité est le seul déployé pour diminuer l'empreinte carbone sans que pour autant ne soit interrogée la validité de l'emploi de l'acier dans les produits finaux établis en aval de la production. Aucune référence n'est véritablement étayée quant aux modes de vie qui justifieraient à la fois le volume de la production d'acier prescrit ainsi que sa qualité recherchée »

- **Comment décarboner ? quel processus ? quelle méthode ?**

Quand on entre dans l'analyse du processus, la situation se complexifie et les interrogations sont nombreuses, y compris sur ce qui ne fait pas partie du projet proprement dit et son objectif annoncé pour 2030.

Les participants ont conscience que le projet d'Arcelor ne peut être analysé sans le mettre en rapport avec les autres projets qui se développent autour d'Arcelor et qui témoignent d'un écosystème déjà dense (atelier du 5 décembre) on évoque le projet Reuze (visant à valoriser le CO²) et le projet D'Artagnan, en capacité de stocker le CO² en attendant de le séquestrer, H2V qui devrait permettre de fabriquer l'hydrogène susceptible d'être substitué au gaz. La CGT rappelle qu'elle porte une proposition de transformation du site de la raffinerie des Flandres en unité de production d'hydrogène. Depuis 2010. Quant à l'hypothèse de capter le CO² pour l'enfouir en mer du nord, elle y est opposée, préférant la méthanisation comme *le démonstrateur industriel Jupiter 2000 l'expérimente sur le site de FOS* (contribution du 10/02)

- **C'est une interrogation préalable qui est posée. L'Energie électrique nécessaire sera-t-elle disponible ?**

Les participants ont aussi conscience que cette proposition nécessite un grand apport d'énergie ce qui pose le problème de sa disponibilité d'une part et de son coût à intégrer dans le prix de revient de l'acier d'autre part.

« Comment le projet va-t-il être approvisionné en Energie et Quelle Energie ? » (RP 1/12)

« Je suis favorable au projet. Mais je reste dubitatif sur les capacités et la disponibilité de l'électricité pour répondre à l'objectif » (RP 4/1)

« Il faut peut-être s'inquiéter de l'augmentation du besoin en électricité » RP 11/1

« Vous avez besoin de 1000 MW, c'est déjà un peu plus qu'une tranche nucléaire gravelinoise puisque c'est 900 MW. Et il faut savoir qu'en juin dernier, on avait 26 réacteurs à l'arrêt sur les 56 installés dans le pays. Et on sait que d'ici 2030, au moins en capacité nucléaire, il n'y aura pas de nouvelles capacités de produire cette électricité. Maintenant, le champ éolien en mer au large de Dunkerque devrait produire mais après 2027 donc je me questionne sur la tension qu'il y aura demain sur les réseaux de production et de distribution d'électricité ». (ADELFA 30 /11)

« Donc l'énergie consommée sera énorme. Pour produire cette énergie, on compte sur la construction de nouveaux réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines, mais ils ne seront pas en service avant 2035 au plus tôt. Or la mise en service de nouvelles installations ArcelorMittal seront bien prévues avant cette date. Y aura-t-il des conséquences pour les ménages ? Que se passera-t-il donc pour les ménages ? Subiront-ils des coupures d'électricité en raison de l'insuffisance de la production » (CLCV)

- **Dans le même temps certains s'interrogent sur la puissance électrique qui est réclamée sur le site**

« Pourquoi une telle capacité ? Et est-ce que l'on aura ainsi la capacité derrière de produire l'électricité nécessaire pour produire cet hydrogène ? » (CGT)

En fait Arcelor donne des chiffres dans ses réponses écrites qui montrent une incidence moindre que celle qui est redoutée. A l'issue de sa transformation, le site consommera 450 MW selon le porteur de projet, avec des pics à 750 MW ce qui représente une augmentation d'un tiers d'une tranche de la centrale.

Des intervenants de la concertation estiment le besoin en énergie équivalent à un réacteur nucléaire. Le porteur de projet considère qu'il s'agit d'une consommation équivalent à « un demi réacteur... » Ce point n'a pas été éclairci et rentre dans le bilan énergétique du projet à approfondir

Le coût de cette énergie électrique ?

« On sait ce que c'est l'augmentation du prix de l'électricité actuellement, pas seulement pour les citoyens mais aussi les entreprises. Quand on part sur des projets extrêmement importants comme le nôtre, sur le moyen – long terme, on imagine qu'il y a une garantie de prix de l'électricité qui a été trouvé entre ArcelorMittal et le gouvernement. » (contribution de la CGT)

On analyse bien que l'approvisionnement en électricité rendra l'entreprise plus dépendante du réseau du fait d'une moindre production fournie par la centrale thermique intégrée. [DK6] Ne fonctionnant plus qu'avec le gaz issu du HF4 sa capacité sera moitié moindre et diminuera l'auto consommation de l'usine.

« les besoins en énergie seront effectivement multipliés par 8, et que cela exposera davantage l'entreprise au marché de l'énergie. » (Directeur d'AMF, Réunion d'ouverture)

Le débat sur ce projet a amené les participants à s'exprimer sur l'origine nucléaire de l'électricité et à questionner l'utilité de cette source énergétique

« C'est tout de même en contradiction avec l'Energie nucléaire . Il faut savoir ce que l'on veut » (RP 5/1)

« C'est intéressant de voir la contradiction entre le besoin de décarbonation et la problématique liée aux déchets du nucléaire » (RP 5/1)

« Vu l'évolution locale, construire l'EPR est bien nécessaire. On n'aurait jamais dû construire Fessenheim mais on n'aurait pas dû l'arrêter non plus » (RP 18/1)

De manière plus argumentée un intervenant souligne le fait que le projet repose sur une demande électrique plus importante qu'une tranche de centrale nucléaire gravelinoise. Il indique en outre que l'outil nucléaire français est en tension, avec, au mois de juillet, 26 réacteurs arrêtés sur 56. Il ajoute qu'aucune tranche nucléaire ne sera mise en service d'ici à 2030, et que les autres grands projets, comme les éoliennes en mer, aboutiraient à partir de 2027. Il craint que cette électricité utilisée ne soit pas décarbonée, et cite à ce titre la réouverture de la centrale thermique de Saint-Avold. Il explique que si les énergies renouvelables ne sont pas développées suffisamment rapidement, le nucléaire ne pourra pas, à lui seul, répondre à la demande d'électricité. (Président de l'ADELFA)

En résumé, le débat fait valoir qu'une réflexion sur un programme de décarbonation pour ArcelorMittal est indissociable **d'une réflexion plus globale sur la production d'Electricité.**

« Serait-il judicieux d'imposer des panneaux solaires sur les bureaux, parkings, ou autre bâtiment approprié à l'intérieur de votre usine, ou est-ce complètement inapproprié sur un site Seveso. Car même le Grand Port Maritime de Dunkerque va consommer plus, sachant que Verkor et SNF arrivent. Et le projet H2V59, producteur d'hydrogène est lui aussi un grand demandeur d'électricité. De plus, ça permettrait peut-être à Arcelor d'être moins dépendant des prix variables de l'Energie ? » (site le 12/02)

L'approvisionnement en gaz et sa substitution par de l'hydrogène

D'où vient le gaz ? (Visite du site le 10 janvier) et d'où viendrait l'hydrogène ?

Si un participant fait remarquer que *le gaz naturel n'a rien de naturel* et qu'il est aussi *une énergie fossile* (Amis de la terre réunion de synthèse du 7/2), son remplacement par de l'hydrogène pose le problème de sa disponibilité et de son utilisation. Effectivement, dans le projet il est question de substituer le gaz naturel, à terme, par de l'hydrogène. « *Donc ça veut dire des volumes effectivement importants qui vont être nécessaires pour le projet.* » (CGT)

« *En fait, c'est le gaz qui est une énergie fossile, et éventuellement, ça peut être du gaz de schiste donc en termes de CO2 il y en a beaucoup. Et l'hydrogène, je ne suis pas une experte mais à ce jour, je pense qu'il est à 90% issu d'énergies carbonées. Voilà, donc du coup une production de CO² importante* » (secrétaire régionale d'Europe Ecologie Les Verts réunion d'ouverture)

« *A quel horizon va-t-on substituer une partie du gaz naturel par l'hydrogène ? Si l'on fait cette substitution, quel recul on a sur la robustesse du procédé de réduction directe quand on remplace le gaz naturel par de l'hydrogène ? Et si cet hydrogène est produit par des sources fossiles – en fait le bilan global il n'est pas terrible du tout – donc il faudrait que cet hydrogène soit au minimum bleu, et encore mieux vert.* »(table ronde décarbonation le 30/11)

Au total si l'on affiche une certaine confiance dans la capacité du territoire industriel dunkerquois à assumer les besoins en production d'énergie, on sait que cette production ne peut être réservée à l'alimentation locale :

« *L'utilisation de l'hydrogène qui sera produit là, c'est du power-to-gaz, c'est pour le réseau gazier* ». (CGT) De ce fait on interroge la stratégie d'Arcelor d'intégrer la production d'hydrogène : « *est-ce que Arcelor compte collaborer avec le H2V pour éventuellement utiliser une partie de l'hydrogène produit, ou bien Arcelor va-t-il prendre l'option de produire lui-même de l'hydrogène sur son site* » ?(CGT)

« *Est-ce bien rentable énergiquement parlant concernant l'efficacité de fabrication de l'hydrogène* » (RP 8/12)

- **La capacité de s'approvisionner en aciers recyclés « la ferraille »**

Le nouveau process exigeant davantage d'acier recyclé, on s'interroge

« *Ces ferrailles recyclées d'où viennent-elles ?* »(RP 18/1)

Dans le public on sait les tensions sur cette matière, le Maître d'ouvrage dit en faire son affaire et s'affiche rassurant sans le démontrer.

Dans le même temps on interroge le maître d'ouvrage sur la limite volontaire à l'emploi de l'acier recyclé et par là même de la mise en œuvre d'une solution alternative au projet

« *La capacité de recyclage à l'infini de l'acier et se demande pourquoi AMF n'augmenterait pas au maximum son taux d'aciers recyclés au lieu d'installer de nouveaux fours. Il demande si ce choix est contraint par les questions logistiques (tri) ou par la technique.* » (ULCO le 24 janvier)

Un projet qui n'est pas sans conséquences dans d'autres domaines

- La disponibilité de la chaleur fatale

Elle va être modifiée du fait de la modification du process de production. La suppression des hauts fourneaux va diminuer sa production et son usage pour le réseau de chaleur urbain. De nombreux

participants découvrent immédiatement cette conséquence et demandent qu'on en mesure les effets. ArcelorMittal reconnaît dès le 5/12 que le débat a fait apparaître cette conséquence. Il informe le public que les deux fours à arcs électriques du site de Dunkerque sont conçus de telle manière que la chaleur résultante peut être valorisée. Il confirme d'ailleurs que cette récupération de chaleur est une filière très prometteuse dans le sens où cette chaleur pourrait contribuer à « chauffer » la ville de Dunkerque mais surtout qu'elle serait nécessaire pour réaliser le 3ème levier du projet (le captage du CO2 résiduel). (Réunion Ulco le 24 janvier)

- **Le réchauffement de l'eau de mer**

L'eau nécessaire sera extraite par un pompage en eau de mer [plutôt que de la puiser dans la ressource en eau industrielle] ce qui n'est discuté par personne, même si le sous-préfet ne désespère pas d'en faire un projet mutualisé ou filialisé à d'autres industriels du territoire (réunion du S3PI 16/11), compte tenu des besoins qui vont se révéler dans le secteur. Elle doit être rejetée après avoir servi au refroidissement. Les participants aux réunions notent que la température de l'eau va augmenter et s'inquiètent des effets.

« Ma question porte sur les rejets d'eau en mer, enfin dans le bassin maritime d'abord. Mais est-ce que votre étude d'impact portera aussi sur le milieu marin en mer, au-delà du bassin maritime. Parce que forcément l'eau du bassin maritime va se réchauffer, donc il faudra bien que cette eau soit aussi vidangée en mer. Et là il y aura un impact sur la ressource halieutique et le milieu marin ». (ADELFA).

Une autre voix se demande si elle ne pourrait pas être exploitée ?

« Y aura-t-il possibilité, pour les collectivités ou autres, d'avoir un piquage et récupérer, je dirais, ces degrés qui vont être rejetés à la mer - comme ça a été fait pour EDF, avec en 78, une obligation de mettre des piquages en sortie de rejets pour permettre à des industriels ou des collectivités de récupérer l'eau chaude ? C'est pour ça qu'on a la ferme aquacole d'ailleurs. » (adjt au maire de Gravelines)

le maître d'ouvrage fait savoir que l'étude de cette éventualité peut être incluse dans la réflexion.

- **La diminution de la production du laitier va avoir des conséquences sur la filière**

Débouché naturel et matière première pour les cimenteries et les travaux publics, la production de laitier, caractéristique du process des hauts fourneaux va forcément se tarir, est-ce inquiétant ?

« Est-ce que le nouveau process aura un impact en termes de laitiers ? De volume ? Je pense par exemple à Ecocem avec qui vous travaillez ». (RP)

« Je m'inquiète pour nos amis betteraviers vu qu'ils n'auront plus de laitiers, que vont-ils devenir ? » (Atelier du 17 janvier)

L' évolution des nuisances actuelles

A l'occasion de ce que ArcelorMittal présente comme le plus gros investissement réalisé depuis l'implantation de la sidérurgie sur ce site, les riverains proches et un peu plus éloignés entendent bien qu'à cette occasion soient améliorées une partie des nuisances subies du fait de l'implantation actuelle. Elles concernent les fumées, la pollution visuelle et le bruit.

« je voudrais faire un zoom particulier sur les déchets actuels générés par la fabrication de l'acier sur le site de DK comme aujourd'hui certaines boues, poussières et certaines catégories de laitiers qui ne sont pas valorisés actuellement et qui sont stockés sur le site. Va-t-on dans le futur après des traitements spécifiques (briquettes ou gueuses) vers un recyclage de ceux-ci à 100% » (site le 12/1)

« J'ai bien entendu quand vous avez dit que ça ne fera pas plus de bruit, mais même si c'est autant de bruit, nous on voudrait que ce soit moins de bruit. Il faut encore fournir des efforts. » (CLCV)

« J'ai déjà reçu des particules noires sur ma voiture, cela va disparaître avec le projet ? » (RP 18 janvier)

« Il y a souvent des nuages de poussière qui passent. Est-ce que vous intégrerez l'amélioration du dépoussiérage sur les nouvelles installations. » (RP 11/1)

« Est-ce que vous allez aussi traiter les fumées ? » (RP5/1)

« Est-ce que ça va avoir un impact sur les fumées rouges ? » (RP 4/1)

Le bruit : inquiétude numéro 1

L'opportunité du projet n'a pas été remise en cause par les personnes participantes bien qu'elles s'inquiètent pour le bilan énergétique de ce projet et le potentiel des ressources énergétiques. Le projet a reçu un accueil positif des participants à la concertation mais le bruit a été dans chaque réunion signalé comme une source d'inquiétude et l'expression d'une exaspération des riverains.

Il fait l'objet de longues analyses qui permettent d'en identifier 3 sources : les billes qui tombent dans l'unité de réduction directe ; le vent dans les installations en hauteur ; la ferraille plus nombreuse à être manipulée du fait de la part plus importante de l'acier circulaire.

Arcelor répond que « les études lancées visent à mettre à jour la cartographie des sources sonores et de modéliser l'impact acoustique en limite de propriété » (réunion d'ouverture)

« Je propose qu' Arcelor Mittal se concerte avec la ville de Fort Mardyck afin d'envisager l'installation de capteurs de bruit et de pollution au sein de la commune .En effet les résultats peuvent être différents de ceux obtenus au sein du complexe sidérurgique » (carte T du 11/02)

« Habitante de Fort-Mardyck, je souhaite que les résidents bénéficient d'une protection antibruit côté ouest de la commune afin d'atténuer le bruit de chutes des brames et des cools notamment la nuit. D'un aménagement paysager composé d' une butte étendue d'est en ouest ,plantée d'essences locales afin de masquer en partie l'aciérie et autres locaux(ceci permettrait d'améliorer le visuel, la biodiversité et l'attractivité

A de nombreuses reprises, une participante, membre de la commission des riverains rappelle que ce fut une bataille de longue durée du fait de la non prise en compte de cette nuisance. Estimant que les habitants ont obtenu en fin une amélioration de la situation, elle craint que comme dans le passé une nuisance de bruit apparaisse à nouveau et qu'il faudra encore un long temps avant de voir résoudre ces nuisances nouvelles. Elle ne veut pas se contenter de promesses.

« Nous on aimerait que ça soit mis sous hangar dès le départ. Parce qu'on sait ce que ça veut dire, bien souvent les industriels nous disent « on va voir si c'est nécessaire et on le fera après ». «Souvent ce n'est pas vrai, ils disent que ça n'avait pas été prévu dès le départ et que c'est trop onéreux. C'est pour ça que j'insiste lourdement sur cet aspect. Il y a déjà des parcs en plein air qui font du bruit. Donc si vous augmentez l'apport en ferraille, ça va faire du bruit. J'ai bien entendu quand vous avez dit que ça ne fera pas plus de bruit, mais même si c'est autant de bruit, nous on voudrait que ce soit moins de bruit. Il faut encore fournir des efforts. » (CLCV)

La contribution du PCF note que « le parc actuel de ferrailles n'a aucune protection acoustique ni son extension prévue ; il est nécessaire que la cartographie des sources sonores promise par l'équipe projet prenne en compte ces données nouvelles » (PCF le 10/02)

« Les obligations réglementaires c'est bien, aller plus loin c'est mieux » (CLCV)

Les poussières

Si la diminution de la production du CO² ne peut être considérée comme la diminution d'une nuisance le nouveau process diminue-t-il la production de poussières ?

La confusion entre les impacts sur le CO² et les poussières a été parfois signalée par les participants « C'est à dire d'un côté le projet de diminuer les émissions de CO², qui devient indispensable au niveau planétaire, vu l'accélération du réchauffement climatique. Et de l'autre, l'amélioration des installations déjà existantes, pour filtrer au maximum les émissions de poussière noire, principalement dû à l'utilisation de charbon..... De mon côté , je confondais les 2 au début de la concertation, et je ne pense pas être la seule » site le 12/02

Le maître d'ouvrage l'affirme, les riverains demandent à être convaincus :

« Je voudrais savoir les conditions du prélèvement des poussières. Par la même occasion je veux demander à AMF si en limite de propriété c'est toujours la même réglementation par temps calme et sans vent. Ce n'est pas par temps calme qu'on prend plus dans les niflettes » (CLCV)

Le paysage industriel va-t-il être modifié ?

« On parle de la création d'une butte pour isoler l'aciérie » (réunion d'ouverture et réunion de synthèse)

Même si l'entourage s'est habitué à la présence dominante de cette installation industrielle, toute modification inquiète, notamment la création d'une tour de 150 mètres. AMF qui fait valoir que c'est juste un peu plus haut que les cheminées existantes promet *toutefois* « un habillage qui fera l'objet d'un travail d'intégration ». Il enregistre la demande de réduction des nuisances dans le paysage, « L'Unité de Réduction Directe est située dans une tour de 150 m de haut dont l'habillage fera l'objet d'un travail d'intégration » (réunion d'ouverture)

« Habitante de Fort-Mardyck, je souhaite [...] un aménagement paysager composé d'une butte étendue d'est en ouest, plantée d'essences locales afin de masquer en partie l'aciérie et autres locaux. Ceci permettrait d'améliorer le visuel, la biodiversité et l'attractivité du nouvel espace de promenade prévu dans les salines proches » question site du 03/02

Que va devenir le site après les nouvelles implantations ?

« Les trois unités arrêtées sont situées sur l'Est et trois autres installations sont ralenties. Est-ce que c'est pour être arrêtées et quel est l'avenir de cette partie du site ? On a l'impression que ça va casser l'ensemble. » (Les Amis de la terre)

- **Une question sous-jacente : le devenir des hauts fourneaux arrêtés.**

« Que deviennent les terrains des installations arrêtées ? » (Carte T 5/12)

Le maître d'ouvrage affirme « aucune décision n'est encore prise sur une éventuelle démolition des installations arrêtées. Cependant si cela se fait ... le terrain libéré sera réutilisé par l'entreprise pour réorganiser certaines de ses activités (optimisation logistique) » (carte T 5/12)

La réponse en termes d'opportunité logistique (où placer quoi ?) ne donne pas d'indication sur ce que sera le nouveau paysage qui est la vraie revendication des riverains.

« Quant au HF 4, il doit faire l'objet d'une rénovation profonde en 2024/2025 pour prolonger son activité pour 15 à 20 ans. » (Réponse carte T 5/12). Quelles seront les incidences sur le chantier de la transformation de ce haut fourneau ?

- **Quid des transports ?**

« Comment les quantités supplémentaires de ferraille seront-elles acheminées sur le site ? Si c'est par camion quelles seront les cadences. Les habitants des communes limitrophes craignent que l'augmentation du nombre de camions sur les routes et les bruits engendrés » (carte T 5/12)

« Arcelor affirme que le nombre de camions ne sera pas augmenté et les parcours routiers resteront similaires, par contre en toute transparence le flux des camions sera davantage orienté par la porte sud et moins par la porte Est » (réponse carte T 5/12). L'analyse de ces nouveaux circuits n'a pu être faite.

- **Quid des inondations ?**

« Les riverains ont entendu parler de la submersion marine et relaient cette incertitude de voir cette implantation au niveau de la mer, parce qu'on parle des eaux qui vont monter. On voit la darse, et il y a un muret, une digue, est-ce que vous êtes aussi en concertation pour éviter la mer qui va monter ? » (CLCV).

le modèle économique du projet

Le débat interroge le modèle économique et d'abord sa conséquence sur le prix de revient de l'acier.

« *L'acier ainsi produit sera-t-il encore compétitif ?* » (visite de site le 13 décembre)

« *Est-ce que le fait de produire de l'acier vert vous rendra plus compétitif par rapport à l'acier chinois ?* » (carte T 5/12)

« *La tonne d'acier produite sera renchérie par le projet ou bien le site restera-t-il compétitif ?* » (Adjoint au maire de Gravelines,)

A l'ULCO le 24/01 le questionnaire oblige le MO à exposer le mécanisme de réajustement carbone aux frontières (MACF). Il en tire la conclusion que la réglementation sur le carbone agit sur le mouvement de la décarbonation des entreprises mais permet également de préserver la compétitivité de celles-ci grâce au mécanisme de réajustement.

« *La décarbonation est devenue un enjeu de survie économique [...] bien que nécessitant un investissement conséquent et impliquant un coût direct plus élevé la technologie de réduction directe est la seule voie permettant de concilier maintien de l'emploi et lutte contre le réchauffement climatique. Dans ce contexte et en raison de la qualité technique de ses aciers, ArcelorMittal estime pouvoir rester compétitif face à l'acier chinois* » (réponse carte T 5/12)

Faut-il de l'argent public ?

« *AMF souhaite se positionner en leader européen et ainsi bénéficier d'une position favorable pour servir le marché de l'acier en mouvement* » (réponse carte T 5/12)

Le financement de cette transformation est aussi interrogé. « *1,4 milliard d'euros certes, mais avec des aides publiques, non encore décidées mais qui conditionnent le feu vert donné à l'opération...* » (réunion de synthèse)

L'argent public « *émane indirectement du contribuable. Considérant les bénéfices effectués par AMF, le groupe est-il légitime à recevoir une aide publique aussi considérable.[...]la mise en place d'un droit de contrôle régulier des pouvoirs publics sur les investissements courants, hors décarbonation, d'une multinationale comme AMF* ». CGT

Et si la subvention n'était pas au rendez-vous ?

« *Le projet serait-il remis en cause ?* » (ADELFA)

Le maître d'ouvrage confirme son besoin de trouver un équilibre économique, et donc d'être probablement contraint d'y renoncer en cas d'absence de financement public. Le débat prend alors un tour politique sur les besoins d'Arcelor en argent public compte tenu des bénéfices enregistrés et des dividendes distribués aux actionnaires (contribution du PCF)

Les Co- maitres d'ouvrage RTE GRTgaz

Sollicités dans le débat sur l'origine et les volumes énergétiques disponibles ont également été questionnés sur leurs nouvelles lignes et les travaux nécessaires .

RTE a été interrogé sur :

- Nuisances sonores et perturbations des circulations liées aux travaux, qui resteront localisées temporellement et spatialement.
- Absence de champ électrique émanant des câbles .
- Dimensionnement du raccordement en respectant le seuil imposé par l'arrêté technique du 17 mai 2001, soit 100 microteslas pour le champ magnétique.

RTE s'est dit conscient des nuisances générées mais les participants aux débats souhaitaient en savoir un peu davantage :

« *La localisation des futurs postes électriques est-elle choisie pour leur interaction éventuelle avec les espaces de nidification du site* » (Atelier Travaux et raccordements)

« On a beaucoup parlé des chaussées, des voiries, de parcelles agricoles, mais la synthèse du dossier de concertation dit bien que l'on traverse une zone naturelle régionale et une deuxième zone - une ZNIEFF- celle des marais du Prédembourg et Puythouck. Et donc je voudrais savoir quel est réellement la nature de ce parcours » : Les amis de la terre

« Les propositions de plantations de haies et d'installation de nichoirs à oiseaux ne sont pas satisfaisantes » (les amis de la terre le 19 janvier)

GRDF ne dit rien sur ses procédures à venir et cherche à rassurer

« N'y a-t-il aucune conséquence sur la biodiversité générée par les conduites de gaz ? Le fait d'être enterré préserve-t-elle de toute nuisance sur l'environnement ? »

GRDF, assure que la ZNIEFF ne serait pas nécessairement touchée mais que les boisements voisins pourraient être défrichés pour permettre le passage des infrastructures et seraient entretenus tout au long de la vie des structures.

« Vous dites « on essaie d'éviter » mais enfin j'ai l'impression qu'il y en a une là que vous traversez, concrètement. » » (Les amis de la Terre, 19 janvier)

L'affirmation de GRTgaz de travailler avec les écologues de l'Etat afin de déterminer les mesures compensatoires adéquates apparaît insuffisante.

Les riverains qui prennent connaissance de ce projet restent perplexes, avouant ne pas bien comprendre la manière dont sera transformé le paysage

« La fois dernière vous avez dit qu'il faudrait des couloirs de sécurité pour ces conduites dans le sol et que cela allait passer par des endroits boisés. On a du mal à visualiser l'impact sur le paysage et sur la biodiversité locale. Concrètement on verra quand la réalité des choses ? » (Habitante de Fort Mardyck, réunion de synthèse du 7/2

Les problématiques sanitaires et de santé

Elles suscitent peu de demandes d'informations et d'interpellations. Les participants apprennent avec surprise que le CO² n'est pas considéré comme un polluant et n'est donc pas mesuré.

En réponse à une interpellation internet du 6/12 on apprend que l'étude de risque sanitaire est en cours, elle précisera les proportions de réduction des pollutions. Les résultats devraient être disponibles d'ici l'été 2023.

Que « Arcelor s'engage à respecter les normes en matière de santé » (réponse carte T le 23/11)

Sur ce point aussi, le projet est présenté comme vertueux puisqu'au-delà du CO², le nouveau process diminue les rejets atmosphériques de polluants puisque « les nouvelles installations seront équipées des meilleures techniques disponibles pour limiter toute nuisance » (réponse carte T 5/12°

Formation et emploi

Le dossier du maître d'ouvrage explique combien la transformation du process exige une transformation complète des emplois nécessaires. La disparition des hauts fourneaux exigeant une qualification particulière acquise au cours des années n'est plus opérationnelle. Si les participants aux débats l'admettent ce n'est pas sans susciter des interrogations :

Combien d'emplois ?

« Les nouveaux procédés vont-ils avoir une influence sur les effectifs et le niveau de diplôme de la personne » (carte ? 5/12)

« On sait que pour faire tourner un four électrique il ne faut pas énormément de monde, et en plus avec les nouvelles technologies ce sera de plus en plus automatisé. A quel ratio on va se retrouver pour faire fonctionner ces outils ? » (CGT le 27/1)

Le dispositif de maintenance va-t-il évoluer ? On sait qu'il est un gros pourvoyeur d'emplois.

« Est ce qu'elle va continuer à être réalisée à l'interne » ? (Carte T 5/12)

Le MO a beau répondre chaque salarié est assuré d'un projet professionnel sur le site, la Cgt en fait une condition qu'elle posera dans le dialogue avec la direction :

« Nous demandons des garanties écrites sur le reclassement intégral du personnel » (contribution CGT le 10/2)

Qui va bénéficier de cette clause de garantie d'emploi ? Si le maintien du nombre des emplois est garanti desquels s'agit-il . Quels sont les emplois qui vont être effectivement garantis ?

Ceux de la filière ?

Le représentant du Conseil régional venu pour présenter le programme Rev3 fait remarquer qu'une trentaine d'emplois de dockers en équivalent temps plein vont disparaître du fait de la moindre consommation du charbon. Il montre par cette interrogation que l'ensemble de la chaîne de production de l'acier en amont et en aval doit être interrogée pour mesurer les conséquences réelles sur l'emploi du nouveau processus.

Les sous-traitants ?

« Actuellement, le site de Dunkerque, c'est 3 000 salariés à statut, un millier de sous-traitants courants et permanents. A fortiori une bonne partie de la sous-traitance qui travaille actuellement sur la filière fonte. [...] Donc la question qui se pose, quid de ce volume d'emploi extrêmement important sur le territoire dunkerquois, est ce que vraiment on garantit l'emploi global, statut et sous-traitant » (CGT le 17 janvier)

Le Medef renchérit :

« Historiquement, la présence d'AMF a généré sur le territoire une véritable richesse en termes de sous-traitance, mais est-ce que ce projet entraînera une transformation des compétences nécessaires à AMF chez ses sous-traitants » ? (MEDEF le 27 janvier)

Quels nouveaux emplois ?

« L'évolution de la chaîne de production valorisera notamment les compétences numériques mais tous les niveaux d'emplois seront recherchés » écrit-il.

Et comment s'assurer que les emplois nécessaires seront disponibles compte tenu du marché de l'emploi et de la perspective de la création de 16 000 emplois industriels sur la zone? on interroge le système éducatif (la contribution du parti communiste souhaite rappeler l'importance de l'enseignement professionnel.

« La place de l'enseignement professionnel initial public et la formation professionnelle dispensée par les lycées professionnels est incontournable pour contribuer à donner au travail ce sens qu'il requiert pour être vecteur d'épanouissement et d'émancipation. Les objectifs de l'enseignement professionnel publics ont « former l'homme, le travailleur, le citoyen », et assurer les possibilités par la formation continue d'anticiper, d'accompagner les évolutions et créations des métiers » (contribution du PCF)

Si le débat dépasse Arcelor, l'entreprise devra y trouver sa place, et la description des dispositifs locaux montrent à quel point elle sera sollicitée et comment elle doit être en mesure de répondre à ce défi en prenant toute sa place dans ce que localement on appelle un « dialogue territorial innovant pour rapprocher les habitants de l'industrie, englobant différentes démarches comme la « Fabuleuse Factory » » ou le « Forum de l'industrie »

(atelier emploi et formation du 27 janvier)

Les emplois du chantier

Le chantier pose une autre problématique puisqu'on évalue à 1000 salariés le nombre de salariés supplémentaires pendant la durée de la construction des nouvelles installations avec un pic de 1 500. Arcelor annonce qu'il pourra être fait appel à des entreprises extérieures. L'équipe projet entend que se pose la question du recrutement local d'abord et de celui des clauses d'insertion ensuite.

« Est-ce qu'il y a des contraintes en termes de clauses d'insertion, de taux d'obligation d'entreprises locales, ou de vous assurer qu'il y ait 5% de personnes dites en insertion qui interviennent sur le chantier, comme pour les EPR avec EDF ? » (entreprendre ensemble 17 janvier)

Prématuré répond le chef d'établissement, mais recevables et à préparer en amont. Il affirme en effet que « *l'enjeu sera d'embaucher des personnes motivées et de les former afin qu'elles disposent en temps et en heure des compétences nécessaires à la nouvelle activité* » (réponse T Flament le 17 / 1)

L'appel à de la main d'œuvre extérieure au bassin d'emploi apparaît inéluctable avec tous les débordements possibles, et le Dunkerquois a l'expérience de ceux-là (« *la construction de Total qui a vu des travailleurs polonais dormant dans des containers* ») (atelier du 17 janvier)

Car effectivement va se poser la question des travailleurs détachés. « *A titre d'exemple, 60% des 1800 salariés qui ont quotidiennement œuvré à la construction du terminal méthanier à Dunkerque étaient des travailleurs détachés, connaissant des conditions de travail et de sécurité dégradées (plusieurs morts durant le chantier). Comment ArcelorMittal, qui s'affirme « socialement responsable » va-t-il se comporter ?* » Contribution de la CGT le 10/2

Arcelor prend des engagements sur ce point, mais les participants au débat estiment que ce sera incontestablement un point de vigilance à exercer.

Contributions concernant la gouvernance et les dispositifs participatifs en place .

Cette concertation au-delà du projet des questions qu'il suscite, a questionné la place et les moyens du monde associatif pour agir comme personnes publiques associées, comme relais d'information de participation.

les associations environnementales ont exprimé :

- Leurs difficultés en tant que structures bénévoles à participer à toutes les instances consultatives (exemple 20 représentations à assumer pour l'ADELFA)
- Qu'elles doivent attendre que le dossier de l'enquête publique soit jugé suffisamment complet pour pouvoir en prendre connaissance comme n'importe quel citoyen alors qu'elles sont régulièrement sollicitées pour ces instances consultatives
- Que dans les CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), le rapport de force n'est pas en leur faveur
- Que la voie contentieuse des recours est possible mais qu'elle est coûteuse

En parallèle à ces points spécifiques le déséquilibre des moyens permettant aux citoyens de se regrouper a été largement dénoncé, avec une demande spécifique d'aide de la part de la CLCV qui semble avoir perdu une partie de ses aides en local de réunion et en subventions et qui doit par ailleurs affronter une certaine crise du bénévolat (CLCV réunion des riverains)

Évolutions du projet résultant de la concertation

Des problématiques nouvelles sont devenues centrales dans le débat public

1. Le bruit.

Si la question n'est pas éludée dans le Dossier du Maître d'Ouvrage, elle rappelle à certains riverains parmi les plus anciens à quel point cette nuisance a pesé longuement sur les rapports entre l'usine et son environnement. Qu'elle fut la source d'une longue partie de bras de fer que les intéressés ne veulent pas recommencer.

Centrée dans un premier temps sur l'usage accru de la ferraille manipulée par des grues géantes, la problématique s'est élargie d'une part au bruit qui sera provoqué dans l'unité de réduction directe « *des billes qui tomberont de haut en bas* », et d'autre part à celui provoqué par le vent soufflant dans les installations de grande hauteur.

ArcelorMittal a rapidement pris en compte cette préoccupation et indique dans une réponse à une carte T du 5/12 : « *se féliciter du début de la concertation qui lui a déjà permis de prendre en considération*

différentes préoccupations du public comme :- prévenir le risque de sifflement dans les structures aériennes (tour de l'unité de réduction directe.... »

« A la cartographie du bruit » promise par le maître d'ouvrage, « afin de respecter la réglementation » s'ajoute la question de la mesure. « *Mesurer en limite de propriété cela ne suffit pas, compte tenu des vents* » ? Si le maître d'ouvrage admet la difficulté, il pourrait être utile d'ouvrir le dialogue sur la manière de prendre la mesure de la nuisance afin de proposer des solutions après « un diagnostic partagé ».

2 L'aspect visuel des nouvelles installations et leur localisation

Même si le projet doit se développer sur le site de l'usine actuelle, la manière dont il sera vu de l'extérieur est une préoccupation qui apparaît et qui s'impose dans le débat. Non révélé au début de la concertation qui n'en présente que l'épure technique la tour de 150 mètres qui s'élèvera au-dessus de l'usine fait l'objet d'un « engagement d'habillage ».

Le déplacement d'un certain nombre d'équipements comme les parcs de stockage du charbon, des ferrailles... avec des impacts visuels et sonores sont questionnés par les participants et amène les équipes d'ArcelorMittal à prendre en compte autant que possible les suggestions pour définir les nouvelles implantations. L'esquisse d'un nouveau plan de circulation dévolu aux camions apparaît être une réponse à cette préoccupation.

3 Prise en compte d'effets collatéraux que le maître d'ouvrage ne peut résoudre seul mais qu'il devrait pouvoir solutionner en liaison avec ses partenaires du site industrialo-portuaire.

La valorisation de la chaleur fatale et sa moindre production due à la suppression des hauts fourneaux (2 sur 3) apparaît comme un manque à gagner dans l'approvisionnement du réseau de chaleur urbain. Peut être considérée comme un simple sous-produit de l'activité sidérurgique, elle se voit érigée au rang de matière première. ArcelorMittal s'est engagé à étudier l'ensemble des productions de chaleur du projet et leur usage. Elargissant la réflexion, ArcelorMittal informe d'un appel à projets lancé par la CUD et du Port auprès des industriels du territoire sur les gisements de chaleur fatales.

Le pompage de l'eau de mer utile pour éviter une pression supplémentaire sur la ressource en eau industrielle, *ne pourrait-il pas faire l'objet d'une mutualisation, ou une filialisation avec d'autres activités industrielles du secteur permettant de préserver cette ressource naturelle ?* Le sous-préfet demande à voir inscrire cette stratégie. ArcelorMittal s'est engagé à étudier cette hypothèse qui présente des problèmes techniques compte tenu de la localisation de la nouvelle unité de pompage

Le réchauffement de l'eau de mer après son utilisation pour le refroidissement et après son retraitement a fait l'objet d'interpellations. L'autorisation d'un différentiel de 10° a questionné les participants aux réunions qui ont demandé l'étude des impacts sur la biodiversité marine et suggéré l'usage de ces degrés supplémentaires pour une activité économique en rappelant le précédent de la ferme aquacole de Gravelines née du réchauffement de la mer dû à la centrale nucléaire. ArcelorMittal s'est engagé à « *envisager la valorisation de la chaleur fatale au niveau de la future pomperie auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque* » (réponse carte T du 5/12)

4. des engagements à poursuivre le dialogue

Dans le cadre de la concertation continue pour satisfaire aux obligations réglementaires, mais au-delà pour poursuivre les acquis du débat de l'éclairage citoyen sur le projet ArcelorMittal s'engage : « *les études devant être conduites puis partagées avec le public de manière à s'assurer de la minimalité des impacts induits par le chantier en phase chantier comme en phase opérationnelle* » (déclaration du directeur d'établissement en clôture des débats le 7/2).

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

La concertation a permis d'aborder un maximum de sujets. Les intervenants dans les réunions publiques et ateliers ont répondu de façon claire aux questions. L'équipe projet a essayé de porter à connaissance les éléments dont elle dispose dans cette période d'élaboration d'avant-projet en amont du rendu d'un certain nombre d'études.

Cependant malgré cette bonne volonté, cette disponibilité un certain nombre de sujets méritent des réponses plus précises, une information sur les démarches entreprises...

La concertation préalable a mis en évidence des sujets qui n'avaient pas été pris en compte en amont.

La suite du projet va permettre aux Maîtres d'ouvrage de disposer de nouveaux éléments que les garant.e.s les invitent à partager. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive mais fait la synthèse des principaux sujets à développer qui seront repris dans le tableau en annexe :

1. Il conviendrait de présenter le montage financier pour le budget de 1,4 milliards au fur et à mesure des annonces sur les subventions publiques.
2. De nombreuses questions sur les impacts de la mise en œuvre du projet de production d'acier à basse émission de CO² ont été abordés pendant la concertation. Ces points sont à approfondir ;

Il conviendrait d'éclaircir les implications du projet sur les activités dérivées d'AMF et de ses sous-traitants pour être en mesure de pouvoir mesurer les impacts des différentes décisions à chaque étape, sur la totalité de la chaîne

Il conviendrait d'esquisser les scénarios sur le devenir de la centrale thermique DK6 et sa viabilité future compte tenu de l'arrêt de l'activité des hauts fourneaux 2 et 3 et de la moindre production de gaz qui l'alimentait.

Il conviendrait de présenter les hypothèses sur le devenir des hauts fourneaux HF2 et HF3, et le calendrier de prise de décisions.

Il conviendrait de réaliser un bilan énergétique de la diminution de la quantité de la chaleur fatale produite par le process de fabrication et des sources potentielles non exploitées à ce jour de chaleur fatale au sein de l'usine.

Il conviendrait d'expliciter la quantité d'énergie électrique nécessaire et ce qu'elle représente en fonction de l'évolution du projet. Pour le présent projet de décarbonation, puis par l'évaluation de l'énergie nécessaire pour la production d'hydrogène se substituant au gaz dit naturel, puis à titre prospectif pour la phase suivante d'extraction du CO².

Il conviendrait en ce qui concerne la nouvelle unité de pompage d'eau de mer de présenter le résultat des études d'impact sur la biodiversité marine, sur les utilisations possibles de la chaleur dégagée par l'utilisation de cette eau et celles sur la mutualisation de l'activité pompage eau de mer.

3. les nuisances potentielles pour les riverains

Il conviendrait de dessiner et affirmer les potentiels nouveaux circuits de transport (porte Est et porte Sud) pour apprécier leur impact sur les riverains.

Il conviendrait d'approfondir la question des effets cumulés entre impacts de bruit et la qualité de l'air sur la santé humaine.

Il conviendrait de mettre en place une méthodologie partagée de cartographie des bruits. La différence entre le bruit mesuré et le bruit perçu étant source de débats et d'incompréhensions.

Il conviendrait de préciser les incidences du déplacement à l'ouest des zones de stockage sur la qualité de vie dans les communes à l'ouest du site (poussières bruits...)

Il conviendrait de présenter le projet d'intégration paysagère des nouvelles installations avec l'habillage de la tour de réduction directe

4. L'organisation du chantier

Il conviendrait de mettre en place un dispositif de suivi transparent pendant la phase de la préparation du chantier il s'agit d'apprécier et de maîtriser les perturbations provoquées par le chantier, l'accueil des travailleurs détachés...

Il conviendrait d'associer au planning du chantier, le calendrier des travaux de HF4 en 2024 et 2025 même si cette réfection est extérieure au projet de production d'acier à basse émission de CO². Il s'agit de mesurer l'impact de ces travaux en parallèle au chantier (effectifs sur site, créneaux horaires des travaux...)

5. Les évolutions de l'emploi

Il conviendrait de communiquer sur l'évolution de l'emploi au sein de l'ArcelorMittal (évolution des effectifs générés par le projet(prévisionnel sur les 5 prochaines années), type de qualification, plan de formation, prévision de recrutement)

Il conviendrait de préciser les dispositifs d'accompagnement des sous-traitants dans l'adaptation aux nouveaux métiers.

Il conviendrait d'informer sur les répercussions sur l'emploi dans le bassin de Dunkerque avec les évolutions tant dans la filière amont (port) que sur les activités annexe (laitiers, DK6...)

6. Le programme de travaux de GRDF

Il conviendrait de préciser le tracé retenu et les mesures de préservation environnementale de la zone classée en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).

Il conviendrait de présenter le dispositif de protection du chantier permettant sa cohabitation avec la zone de refuge des migrants.

Il conviendrait de rendre public le calendrier de travaux et la manière dont il s'intègre à celui de la décarbonation.

7. Le programme des travaux de RTE

Il conviendrait de préciser les contraintes techniques et d'exploitation et les risques pour la sécurité et la sûreté du réseau électrique de transport de l'alimentation transitoire en 225 000 volts du projet il conviendrait de présenter les conditions préalables à la réalisation de la ligne définitive en 400 000 volts. De présenter les démarches, études en cours qui ne seraient pas dans le champs de la concertation Fontaine pour cette ligne.

Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

A la suite de la concertation et si le projet est poursuivi il apparaît nécessaire de compléter le dossier d'en éclaircir certains aspects et d'y introduire des éléments qui sont issus des discussions et du dialogue noué entre les maîtres d'ouvrage et les acteurs de la concertation et qui se traduit par une exigence de clarté.

De nouvelles actions de concertation sont à rechercher et à mettre en œuvre pour mobiliser le public et permettre une participation plus active. Dans la réunion de synthèse ArcelorMittal a pris des engagements en ce sens. Ils seront utiles pendant la phase de concertation continue qui s'ouvre et qui doit permettre d'enrichir le dialogue.

1. Organisation d'une réunion d'information courant juin relative à :
 - la logistique des aciers usagés sur le site ;
 - les études acoustiques et leur méthodologie.
2. Organisation de visites de site supplémentaires :
à raison d'une visite par semestre (soit 3 visites) d'ici l'enquête publique
3. Points d'avancement du projet à faire régulièrement
 - dans le cadre des Comités Riverains semestriels
 - réunion relative à l'organisation du chantier mi-2024 ?
 - contribution aux travaux de la commission Nouveaux Projets du SPPPI
4. approfondissement des enjeux Ressources Humaines et de la formation selon des modalités à mettre en œuvre

Ces engagements importants devraient être complétés et précédés par la tenue d'une réunion publique dite de « reddition des comptes ». Elle permettra d'abord de prendre connaissance et d'analyser les résultats de la phase de concertation proprement dite attestée par les rapports des garant.e.s d'une part et le bilan des maîtres d'ouvrage d'autre part. Elle permettra ensuite d'introduire la phase de concertation continue et d'en proposer les étapes.

La recherche du dialogue avec les catégories de population qui n'ont pu être touchées pendant la phase qui s'achève devra être poursuivie.

- Le dialogue avec les jeunes reste un point important qu'il convient de rechercher.
- Les méthodes d'animation des réunions et de présentation des éléments mis en débat devront être créatives et adaptées à cette exigence par exemple en permettant la visualisation des installations nouvelles. C'est la condition pour réussir une phase de concertation continue facilitant la participation du public et répondant aux demandes du public.

Liste des annexes

- Annexe 1

Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 12 /Mars /2023	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse ou une réponse partielle.			
1. le plan de financement avec la part de financement public			
2. l' évolution de l'emploi au sein de l'ArcelorMittal (évolution des effectifs générés par le projet(prévisionnel sur les 5 prochaines années), type de qualification, plan de formation, prévision de recrutement) l'accompagnement des sous-traitants dans l'adaptation aux nouveaux métiers. Impact sur l'emploi dans le bassin de Dunkerque avec les évolutions tant dans la filière amont (port) que sur les activités annexe (laitiers, DK6...)			
3. le bilan de la production future de chaleur fatale et type d'utilisation			
4. l'incidence de la nouvelle station de pompage d'eau de mer sur la biodiversité marine, les possibilités d'utilisation de la chaleur de l'eau en rejet et l'étude des conditions de mutualisation de cette station de pompage.			
5.La méthodologie retenue pour les études sur le bruit et des mesures de protection des aménagement envisagés			

<i>6. Précisions sur le bilan énergétique du nouveau mode de production sur la consommation énergétique</i>			
<i>7.L'organisation du chantier et les modalités d'accueil des personnels étrangers</i>			
<i>8.Le nouveau plan de circulation des camions</i>			
<i>9.les incidences des travaux de GRTgaz sur les zones ZNIEFF et les mesures prises pour la cohabitation entre le chantier et la zone de refuge des migrants</i>			
<i>10. les phases de l'installation électrique RTE (préciser les incidences possibles de l'alimentation transitoire sur le fonctionnement des nouvelles installations ; présenter les aménagements nécessaires(y compris ceux hors du périmètre de la présente concertation) avec les modalités de validation pour réaliser les lignes 400 000 volts)</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
<i>1.Poursuivre une information régulière sur le projet et mettre en œuvre les engagements pris le 7 février en réunion de synthèse</i>			
<i>2.Organiser une réunion de réédition des comptes</i>			
<i>3.Organiser des rencontres jeunesse tant au sein de l'éducation nationale que dans le cadre universitaire ...</i>			
<i>4. Créer des supports permettant au public de visualiser à l'échelle les futures installations</i>			

